



INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

INSPECTION GÉNÉRALE

Paris, le 10 juin 2004
N°66/B010
Class : 1.5.85

Rapport

**LA CONNAISSANCE STATISTIQUE
DE L'OFFRE DE PRODUITS INDUSTRIELS
SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR FRANÇAIS**

Philippe DOMERGUE
Patrice ROUSSEL

Table des matières

1. Contexte, objet et méthode de travail de la mission.....	3
a) <i>La demande du CNIS et la lettre de mission</i>	3
b) <i>Le comité de pilotage.....</i>	4
c) <i>Le problème posé</i>	4
d) <i>La méthode de travail</i>	5
2. Analyse par branche	6
a) <i>Chaussures.....</i>	6
b) <i>Engrais.....</i>	7
c) <i>Chocolat.....</i>	7
d) <i>Papier-carton</i>	8
e) <i>Mécanique : le matériel de manutention.....</i>	8
3. Synthèse.....	10
a) <i>Typologie des situations</i>	10
b) <i>Solutions mises en oeuvre.....</i>	10
c) <i>Possibilités d'utilisation et d'évolution de la statistique publique</i>	11
4. Recommandations.....	13

Annexes

- 1 Avis du CNIS (dont le projet d'avis adopté par la formation industrie-IAA à réception du rapport)
- 2 Lettre de mission
- 3 Relevés de conclusions des réunions du comité de pilotage
- 4 Liste des organisations professionnelles consultées
- 5 Tableaux de sélection des branches examinées
 D'après la comptabilité nationale
 D'après l'enquête annuelle d'entreprises sur le commerce
- 6 Rapprochement des données comptables et des données de commerce extérieur
- 7 Les informations disponibles dans les enquêtes annuelles d'entreprises sur le commerce
- 8 Un exemple de chiffrage : la chocolaterie



1. Contexte, objet et méthode de travail de la mission

a) La demande du CNIS et la lettre de mission

Le besoin des entreprises de connaître leurs marchés a souvent été évoqué en réunion de la formation « Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie » du CNIS, et il a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 15 mai 2002, à la demande des présidents de cette formation, MM. Delaporte et Boulengier. Une note de M. Delaporte était jointe qui rappelait l'importance primordiale pour les entreprises du « vendre » par rapport au « produire » et qui demandait, en conclusion, ce que pouvait répondre la statistique publique à ce besoin de connaissance alors que les enquêtes publiques sont centrées sur la production.

L'avis adopté après débat préconisait le lancement d'une étude de faisabilité d'un suivi du marché par produits détaillés : « Cette étude explorera notamment, en termes de rapport coûts avantages, les diverses possibilités statistiques ou administratives permettant de prendre en compte l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs) en veillant à limiter la charge de réponse des entreprises ».

Le directeur général de l'Insee a demandé alors une étude préalable à l'inspection générale de l'Insee, en vue de préciser la faisabilité et les conditions de réalisation d'une mission dont la lettre n'a pu être achevée qu'en septembre 2003, après que son objet ait été clarifié lors de la réunion de la même formation du CNIS, le 6 juin 2003. En effet, la consultation des principaux demandeurs par les missionnaires pressentis a montré que la dimension de marché, même partagée par toutes les entreprises de toutes les branches d'activité, recouvre différents points de vue qui ne s'intéressent pas nécessairement aux mêmes cibles et qui ne sont pas indépendants du positionnement de la branche dans la chaîne de l'offre.

La mission s'est également définie par référence aux deux avis adoptés par le CNIS pour le moyen terme 2004-2008 et pour l'année 2004, à savoir :

2004-2008 :

*« Le Conseil est convaincu de l'importance des effets de la mondialisation sur la structuration de l'offre de biens et de services en France. Il est par ailleurs conscient de la charge statistique pesant sur les entreprises par suite des règlements statistiques européens en matière de production industrielle, d'échanges commerciaux, de structure et d'activité des entreprises, et de conjoncture. Il fait sienne cependant la préoccupation des entreprises de voir complétée autant que possible l'information statistique généralement axée sur la fonction de production d'une information relative à la **fonction de vente**, tout au moins dans les secteurs les plus concernés. »*

Avis conforté par un avis général sur le même programme à moyen terme disant que
*« (le Conseil souhaite) qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant **une meilleure connaissance de leurs marchés**, dans un cadre national ou européen. »*

2004 :

*« Le Conseil demande de réaliser une analyse de la capacité du système statistique existant à donner une information relative aux **ventes des entreprises sur le marché national**. Cette analyse tiendra compte de l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs). Ses conclusions mettront en lumière les possibilités d'évolution du système statistique vers une information plus complète en matière d'offre sur les marchés en France. »*



b) Le comité de pilotage

La lettre de mission préconisait la constitution d'un comité de pilotage associant aux deux missionnaires, des représentants des entreprises et des services statistiques concernés par la production et la distribution de biens industriels.

C'est ainsi que le comité a été constitué de

Entreprises

M. Maurice Delaporte,	Directeur des affaires économiques à l'Alliance 7, Coprésident de la formation industrie, IAA, énergie, du CNIS
M. Bernard Boulengier,	Secrétaire général du syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), Coprésident de la formation industrie, IAA, énergie, du CNIS
M Arnaud de Morcourt,	Directeur général de la confédération française du commerce de gros interentreprises et du commerce international

INSEE

M. Philippe Domergue	Inspecteur général
M. Patrice Roussel	Inspecteur général
Mme Magali Demotes-Mainard,	Chef du département des activités tertiaires
Mme Odile Bovar,	Chef de la division commerce
M. Vincent Thollon Pommerol,	Chef de la division comptes et études de l'industrie

SESSI

M. Emmanuel Raulin,	Chargé de la sous direction de l'ingénierie et de la coordination statistique
---------------------	--

SCEES

M. Renan Duthion,	Chargé de la sous direction des industries agricoles et alimentaires
-------------------	--

DGDDI

Mme Marie Hélène Amiel,	Chef du département des statistiques et des études économiques
M. Brahim Laouisset,	Adjoint au chef du département

Le comité de pilotage s'est réuni quatre fois du 23 octobre 2003 au 26 mars 2004. Les comptes rendus de ses réunions sont donnés en annexe.

c) Le problème posé

Il s'agit de voir comment la statistique publique pourrait améliorer la connaissance des entreprises industrielles quant à l'offre de leurs produits sur le marché national, sachant que, dans certaines branches, ces produits sont de plus en plus fabriqués hors du territoire national, ce qui veut dire qu'ils sont importés soit par des fabricants qui complètent leur production propre, soit par des négociants ou des intermédiaires commerciaux. Le suivi statistique de la mise sur le marché d'un produit industriel donné ne peut dès lors résulter du seul enregistrement de la production industrielle, mais doit tenir compte aussi des importations réalisées par les fabricants et par les importateurs, quel que soit leur secteur d'activité principale.

On s'intéresse bien à une notion d'offre sur le marché national et non d'offre à partir du territoire national. Les deux perspectives présentent leur intérêt propre, mais il est clair que le marché visé en la circonstance n'est pas le marché mondial, pour lequel l'information à traiter ne serait pas tant les importations françaises et les fabrications sur le sol français que les exportations françaises et les productions réalisées à l'étranger par des entreprises ou par des groupes installés sur le sol français.

La statistique publique permet un suivi de l'offre de produits industriels sur le marché national par l'utilisation combinée des statistiques douanières, de l'enquête annuelle d'entreprises sur l'industrie, et des enquêtes de branches industrielles. Cet ensemble fournit en effet la base d'une évaluation par solde entre l'offre totale



(production nationale (P) + importations (M)) et l'offre destinée aux marchés extérieurs (exportations X) : c'est la formule bien connue « P+M-X » ; mais ce calcul ne peut se faire qu'à un niveau de nomenclature de produits plus agrégé que celui habituellement requis pour une étude de marché. L'enquête annuelle d'entreprises sur le commerce apporte par ailleurs une information encore moins détaillée sur l'activité des importateurs des secteurs du commerce.

L'objet de la mission était donc de commencer par vérifier si le système statistique public existant est bien exploité dans toutes ses possibilités et, dans le cas vraisemblable où l'écart restait trop grand entre le détail nécessaire aux études de marché et l'information apportée par la statistique publique, et dans la mesure où l'amélioration attendue portait sur d'autres aspects de la statistique, la question devait être posée du partage légitime des domaines de responsabilité entre statistique publique et statistique privée s'agissant d'indicateurs très directement liés à l'évaluation de positions concurrentielles.

d) La méthode de travail

Le problème posé venant de la concurrence entre importations et fabrications sur le territoire national dans les branches industrielles, la mission a considéré que son champ d'examen devait correspondre aux branches industrielles les plus exposées aux importations, et, partant, elle a constitué un échantillon de celles-ci sur la base de deux indicateurs que l'on trouvera en annexe de ce rapport :

- ❖ La part des importations dans les achats pour chaque secteur de commerce de gros (classe NAF) d'après l'enquête annuelle d'entreprises sur les secteurs de commerce.
- ❖ Le ratio importations (CAF) / production (au prix de base) par secteur d'activité (Nomenclature proche de la NES 114), d'après les équilibres calculés par les comptes nationaux.

Le choix s'est, en définitive, porté sur cinq branches dont le commerce extérieur était d'une importance significative par rapport à la production nationale et dont les domaines d'activité semblaient pouvoir couvrir la généralité des cas au regard de la diversité des types de marché : produits de grande consommation (finale), produits intermédiaires, équipements industriels.

Branche	Commerce de gros	Industrie	Imports / achats	Imports / production	
	NAF	NAF	EAE commerce	Comptes nationaux	
			%	%	branche
Chocolat-confiserie	51.3N	15.8K	58,3	21,0	IAA
Chaussures	51.4D	19.3Z	82,7	51,4	chaussures
Engrais	51.5L	24.1J	58,9	36,2	chimie minérale
Papiers-cartons	51.5N	21	34,8	39,1	pâtes à papier
Equipements de levage et de manutention	51.6K	29.2D	23,3	27,9	machines générales

La méthode d'analyse préconisée initialement consistait à interroger l'organisation professionnelle de la branche industrielle considérée pour connaître la liste des produits dont elle suivait le marché. Il était envisagé ensuite de faire l'extraction des statistiques disponibles sur cette base à partir des enquêtes de branche, de la source douanière, de l'EAE commerce et de l'organisation professionnelle du commerce de gros correspondant.

L'on supposait bien a priori que le détail pratiqué par les industriels allait au-delà de la nomenclature et que cela serait une source de difficulté pour le rapprochement avec d'autres sources. Il devait être possible toutefois d'inscrire ce détail dans une nomenclature de produit, PRODCOM sinon PRODFRA, à partir de laquelle le lien pourrait se faire facilement avec la nomenclature douanière d'un côté, avec la NAF, via la CPA/CPF, de l'autre, pour mettre en regard les statistiques industrielles de production avec celles du commerce extérieur et l'EAE commerce. Les organisations professionnelles du commerce de gros en revanche ne font généralement pas de suivi statistique par elles-mêmes.



Ces confrontations étaient censées mettre en évidence les difficultés de mise en correspondance, les cohérences entre les sources, en même temps bien sûr que les informations manquantes au regard de l'analyse des marchés.

Il s'est avéré finalement que les organisations professionnelles consultées avaient déjà une pratique de la source douanière qui dispensait la mission de procéder à de coûteuses extractions, d'une part, et que d'autre part la nomenclature de ventilation des chiffres d'affaires de l'EAE commerce était trop éloignée même de la CPA/CPF pour espérer faire des rapprochements avec une statistique de production.

Comme, enfin, toutes les branches examinées avaient déjà par elles-mêmes une activité statistique très complète sur leurs marchés, le travail de la mission a surtout consisté à prendre connaissance de cette activité pour s'interroger sur ce que la statistique publique pourrait bien apporter en complément ou en supplément.

2. Analyse par branche

a) Chaussures

i. Vue d'ensemble

L'enquête de branche est réalisée par le Conseil National du Cuir (CNC), qui est l'organisme agréé, et le suivi conjoncturel de la branche de la chaussure est assuré par la Fédération Française de la Chaussure (FFC).

L'industrie française de la chaussure est dans une situation très difficile, la production nationale ayant été pratiquement évincée du marché intérieur par celle de pays à bas coût de main-d'œuvre, Europe du Sud dans un premier temps et de plus en plus Asie. Cependant, certains producteurs ont pu garder une base nationale (création, marketing, commandes) lorsqu'ils ont délocalisé assez tôt une partie notable de leur production. Ceci peut conduire, compte tenu des exigences renforcées en matière de traçabilité, à des échanges extérieurs relativement complexes et donc difficiles à suivre statistiquement : un schéma extrême combinerait ainsi l'achat de matières premières livrées en France, leur expédition sur les lieux de fabrication et le retour des produits finis sur le territoire national pour le contrôle final.

ii. Les besoins

Le besoin est celui d'un suivi conjoncturel et d'études de marché pour répondre à la question des créneaux les plus porteurs, en tenant compte de sa forte saisonnalité, et de phénomènes parfois difficiles à quantifier (mode, marques). Plus que de « besoins », il faut peut-être parler de pratiques : le secteur est en crise, mais s'efforce de maintenir son image de produit de luxe, ce qui le conduit à entretenir un suivi statistique propre, qui est ressenti comme coûteux par la Fédération.

iii. Les statistiques suivies

Les statistiques de production et de commerce extérieur sont suivies : par exemple, le niveau NC des statistiques douanières est considéré comme trop détaillé (80 postes) et relativement fragile (d'où un suivi de données agrégées en une dizaine de postes), mais ces données ne sont pas pour le suivi du marché intérieur : celui-ci est assuré par deux panels interrogés mensuellement. Le premier est un panel de détaillants (commerces indépendants et succursalistes), qui ne couvre pas les grandes surfaces et les magasins de sport (ces derniers sont pourtant les plus dynamiques, mais ils vendent peu de fabrication française). L'autre instrument est un panel de consommateurs (4000 environ) interrogé en liaison avec le textile-habillement, ce qui permet de partager les coûts et de rester dans un domaine de consommation voisin. Enfin, l'expertise de « l'observatoire économique » abrité par la FFC est valorisée dans des études thématiques pour les adhérents (par ex. la notoriété des marques, la distribution en Belgique, etc.).



b) Engrais

i. Vue d'ensemble

L'UNIFA (Union des industries de la fertilisation) regroupe depuis 1997 trois organismes distincts qui suivaient les engrais azotés, les engrais phosphatés et les produits mixtes. Il devait élargir à partir de 2004 son champ aux producteurs fabriquant hors du territoire national, dès lors qu'ils exercent une autre activité en France. Il y a, en effet, peu d'entreprises sur le marché, tant producteurs qu'importateurs. Par ailleurs, ce marché est très réglementé : les usines sont des installations classées, donc contrôlées. Des recoupements sont également possibles avec la statistique agricole (enquête du SCEES sur les intrants de l'agriculture tous les trois ans), et l'on peut ajouter que le grand détail des enquêtes de production de cette branche intéresse principalement le SCEES.

ii. Les besoins

A cause peut-être des caractéristiques de ses produits, l'UNIFA éprouve le besoin d'un suivi conjoncturel extrêmement détaillé du marché intérieur allant jusqu'à la production mensuelle de bilans matières. Les livraisons sont suivies en quantité (tonnes d'éléments fertilisants) au niveau PRODCOM, par département. Les facturations en valeur ne sont suivies en revanche qu'annuellement.

iii. Les statistiques suivies

L'UNIFA est l'organisme agréé pour les enquêtes de production. Les enquêtes mensuelles et annuelles qu'il réalise à ce titre vont très au delà du format standard des enquêtes de branches : elles interrogent aussi bien les importateurs que les producteurs et les questionnaires intègrent des questions sur les exportations et les importations (ces dernières ventilées par type de destinataire : agriculture, autoconsommation de la branche, autres branches industrielles), sur les livraisons par département, et même des bilans ressources / emplois par produits.

La complexité de ces enquêtes explique sans doute le retard important de leurs résultats, retard qui a conduit le SESSI à faire en parallèle, auprès des seuls producteurs, une enquête mensuelle, et bientôt une enquête annuelle très allégée pour tenir les délais de l'indice de production industrielle.

Les enquêtes de l'UNIFA faisaient déjà double emploi avec les statistiques douanières, ce qui ne l'empêche pas de consommer assidûment les statistiques de la douane qu'elle utilise prudemment à un niveau plus agrégé que la NC.

c) Chocolat

i. Vue d'ensemble

L'Alliance 7 couvre de nombreuses productions agroalimentaires (biscotterie, biscuiterie, confiserie, aliments de l'enfance et diététique, etc.). L'ensemble de ces branches, dont la chocolaterie, sont suivies de façon analogue. L'Alliance 7 est l'organisme professionnel agréé pour le domaine d'activité considéré, et l'enquête de branche couvre non seulement la production, mais aussi les importations et les exportations, des seuls producteurs industriels.

ii. Les besoins

La correspondance des nomenclatures PRODCOM et NC est bonne, ce qui résulte notamment d'un travail commun des professionnels avec la DGDDI à la fin des années 80. A titre d'illustration, on peut se reporter à un exercice d'évaluation du marché intérieur (P+M-X) effectué par le SCEES (cf. annexe 8). Les branches de la



confiserie-chocolaterie représentent 33 postes élémentaires, et les données sont suffisamment cohérentes¹ pour être utilisées couramment par Alliance 7 et ses adhérents ; en particulier, les industriels du secteur peuvent suivre l'évolution de leurs parts de marché ; la part des importations réalisées par les grandes surfaces peut également s'en déduire par différence.

iii. Les statistique suivies

Finalement, la chocolaterie est dans le cas de figure où une utilisation directe des données de l'enquête de branche combinée aux statistiques douanières apparaît pertinente pour le suivi du marché intérieur. Le degré de détail est variable selon les utilisations : le plus fin possible pour le suivi infra-annuel, un niveau sensiblement plus agrégé pour des communications ou des comparaisons internationales.

d) Papier-carton

i. Vue d'ensemble

L'industrie papetière européenne est entre les mains de groupes internationaux peu nombreux. La Confédération des producteurs de papiers, cartons et celluloses (COPACEL) couvre les activités de cette filière, de la pâte à papier au papier et au carton. Cette industrie est donc très internationale (80 % du marché français alimenté par des importations, 72 % de la production hexagonale exportée) et très concentrée surtout dans le haut de la filière. Le commerce de gros indépendant de ces groupes industriels est très rare.

ii. Les besoins

Les papetiers se disent satisfaits des nomenclatures PRODCOM et NC qui leur permettent de faire les calculs de consommation apparente et les études commerciales dont ils ont besoin. La clientèle des papetiers étant exclusivement composée d'entreprises, l'indice de production industrielle est l'indicateur pris comme baromètre de l'activité tandis que les indicateurs de consommation en France sont de moindre intérêt.

iii. Les statistiques suivies

Les groupes papetiers se communiquent leurs ventes sur chacun des marchés (produit x pays d'origine x pays de destination), dans des délais très courts (10 jours) et pour des catégories de produits originales par rapport aux nomenclatures de produits officielles : une distinction sera faite par exemple sur le grammage du papier. Ces statistiques professionnelles sont donc complémentaires (et non concurrentes) des statistiques publiques, en particulier des enquêtes de branche que COPACEL réalise par agrément ministériel.

e) Mécanique : le matériel de manutention

Il se confirme que le domaine de la mécanique abrite des activités particulièrement touchées par l'internationalisation, au sens d'une concurrence entre unités de fabrication implantées dans des pays très divers. Les importateurs de ces matériels sont parfois très proches des constructeurs. Dans le cas du SIMMA ils se confondent même dans la même organisation, alors que dans les branches du matériel de travaux publics et du machinisme agricole, les syndicats de constructeurs et de négociants se partagent la même enquête sans se fondre pour autant.

i. Vue d'ensemble

Le syndicat des matériels de manutention (SIMMA) est l'organisme professionnel agréé des fabricants de matériels de manutention. Il regroupe aujourd'hui les constructeurs et les importateurs de ces matériels, la part fabriquée en France ayant décliné de manière sensible ces dernières années sur le marché national. Il leur est ainsi plus facile de connaître le marché national notamment par la détermination du « marché résiduel » à savoir la part des non adhérents. Ils couvrent pour certains matériels jusqu'à 95% du marché parfois (chariots). La variété desdits matériels fait que plusieurs cercles spécialisés coexistent au sein du syndicat, avec des pratiques statistiques plus ou moins développées.

¹ Toutefois, un petit nombre de chiffres non significatifs (codes 15 84 22 60 et 15 84 23 90 de PRODCOM) révèle l'apparition de quelques incohérences entre nomenclatures avec l'évolution des marchés (chewing-gum sans sucre par exemple).



ii. Les besoins

Le marché intérieur national est du plus haut intérêt pour ce syndicat car si les matériels sont de conception internationale, la réglementation nationale de sécurité « utilisateur » sur le lieu d'utilisation des matériels est différenciée par pays contrairement à la réglementation « concepteur » qui est uniforme pour l'UE. Il faut par ailleurs connaître le parc des matériels pour avoir une vision anticipée de la demande et préparer leur remplacement. L'intérêt porté au marché est moins pour évaluer des parts de marché de chaque entreprise (dont la cotation n'est cependant pas indépendante de cela) que pour avoir une perception rapide et très fine des tendances affectant des gammes de matériels précisément définis (approche « technologique » des produits).

La production intéresse le syndicat, moins les entreprises. Le syndicat s'en sert pour les présentations extérieures, pour le calcul du marché intérieur par la formule P+M-X. La source douanière est utilisée pour ce type de calcul exclusivement.

iii. Les statistiques suivies

Le SIMMA pratique des enquêtes de marché entre adhérents qu'il ne partage pas avec les non adhérents :

- des enquêtes de ventes de matériels à un niveau très détaillé, en unités de machines,
- des enquêtes de vente par département de clientèle,
- dans le futur, peut-être, par secteurs de clientèle,
- des enquêtes de commandes.

Les résultats sont disponibles le 5ème jour du mois suivant.

Cette statistique répond au besoin des entreprises. Elle est rapide, flexible, stratégique. Le rythme rapide d'enquête s'explique par la saisonnalité des matériels, mais aussi par la nécessité d'être très réactif en marketing ou en plan de fabrication ou encore en ajustement d'organisation des réseaux et bien sûr par le fait que la valorisation des entreprises dépend de leurs parts de marché.



3. Synthèse

a) Typologie des situations

Les cinq branches examinées par la mission recouvrent des réalités industrielles qui, sans prétendre représenter la diversité des situations au sein de l'industrie, sont assez différentes pour autoriser un premier diagnostic sur la stratégie des organisations professionnelles du domaine de l'industrie en matière d'analyse des marchés.

Ces branches industrielles ont ceci en commun que leur production ne couvre pas, loin s'en faut pour certaines, la totalité de l'offre des produits de leur industrie sur le territoire national, et que toutes confirment leur intérêt pour un suivi statistique du marché national (ce qui n'est pas contradictoire avec leur participation à une statistique de niveau européen). Par ailleurs, l'objectif est toujours celui de quantifier l'offre globale au niveau de chaque produit, sans distinguer nécessairement d'ailleurs l'offre issue de l'importation de l'offre issue de la fabrication sur le sol national.

Cela dit, la stratégie de chaque branche est révélatrice de son positionnement dans la filière et de son évolution récente par rapport aux mouvements d'internationalisation :

Le cas des produits de consommation finale :

Les canaux de distribution de produits de grande consommation, comme les chaussures ou le chocolat, mettent en concurrence le commerce traditionnel et la grande distribution, les possibilités de suivi détaillé des ventes n'étant pas les mêmes dans les deux cas, ce qui complique le suivi, car c'est au niveau de la distribution que le suivi peut être le plus éclairant sur les tendances du marché.

Les branches dominées par de grands groupes internationaux :

Les industries dominées par de grands groupes internationaux comme ceux de l'industrie papetière ou de l'industrie des engrais, ont tous les avantages d'un club peu nombreux dont les membres semblent échanger en bonne intelligence les informations détaillées, relatives tant à leur production qu'à leurs marchés. Les importations de l'industrie papetière ne sont ainsi vues que comme des croisements de production au sein de l'Europe.

Les branches industrielles de plus en plus mêlées au négoce international :

Industriels et importateurs de biens d'équipement de l'industrie mécanique sont d'autant plus proches qu'ils sont historiquement issus de la même famille industrielle. Cette culture commune facilite l'adoption de solutions statistiques partagées sinon uniques comme dans le cas des matériels de manutention.

b) Solutions mises en oeuvre

Pour Alliance 7 et UNIFA, la statistique publique donne une réponse suffisante, mais l'UNIFA ajoute au cadre standard des enquêtes de branches une dimension spécifique aux industriels des engrais.

Les deux organisations collectent dans le même temps les importations, mais Alliance 7 se limite aux seuls constructeurs tandis que l'UNIFA intègre les importateurs dans le champ de ses enquêtes.

COPACEL, CNC-FFC et SIMMA se sont dotées d'un système particulier de suivi statistique qui complète heureusement, de leur point de vue, la statistique publique. Elles ont en commun de mettre en œuvre un suivi très détaillé de ventes par produits, et, parfois, par zone géographique fine (département). C'est une statistique qui n'est pas légère au sens de la brièveté du questionnaire, mais qui l'est au sens de la nécessaire flexibilité de son dessin, pour suivre les produits importants du moment, et de la rapidité de la collecte (de 5 à 10 jours). C'est aussi une statistique en quantités physiques ; le détail de la nomenclature facilite cela.



A côté de cette statistique de ventes détaillées, d'autres enquêtes sont pratiquées qui sont plus spécifiques de la branche, comme dans le cas de l'industrie des chaussures avec des panels de détaillants et de consommateurs.

Le SIMMA comme l'UNIFA s'intéressent aux secteurs de clientèle.

Aucune des branches industrielles citées ne fait mention d'une utilisation de la statistique publique sur les secteurs de commerce, en clair l'enquête annuelle d'entreprises sur la structure et l'activité des secteurs de commerce n'est pas regardée par les secteurs industriels.

c) Possibilités d'utilisation et d'évolution de la statistique publique

Les branches examinées montrent bien qu'il existe le plus souvent un clivage entre la statistique publique et la statistique professionnelle, qui tient au niveau de détail que requiert nécessairement une étude de marché, détail qui excède largement les possibilités et surtout les besoins d'une statistique publique dont la mission première est de rendre compte de l'économie du pays. Ce clivage n'est pas de nature à opposer mais à rendre complémentaires les deux types d'approche : les cinq organisations professionnelles rencontrées ont bien confirmé le service éminent que leur rendent les statistiques existantes de production et de commerce extérieur pour le cadrage macro ou méso économique qu'elles y trouvent. Les entreprises y sont moins sensibles individuellement, mais les organisations qui les représentent en sont convaincues.

Une autre différence d'importance vient de la priorité effectivement donnée par la statistique publique industrielle à la variable de production, laquelle est fondamentale pour la mesure du PIB. Les enquêtes de branches industrielles collectent en effet principalement, sinon exclusivement, les livraisons en volume et les facturations en valeur en se limitant aux produits fabriqués par les entreprises déclarantes.

L'on pourrait suggérer cependant une plus large utilisation de la statistique publique existante, et des évolutions de celle-ci, pour augmenter sa contribution à un éclairage sur les marchés.

❖ Statistiques de commerce extérieur

Les déclarations administratives enregistrées par la douane à partir des échanges à l'entrée comme à la sortie du territoire national nourrissent une base de données très détaillée sur les importations et les exportations de marchandises. Ces statistiques ventilées par produits et par pays sont publiées mensuellement par la DGDDI. Des informations sont également transmises par secteurs d'activité, sous réserve du respect de la confidentialité. Plusieurs organisations professionnelles citées précédemment ont dit tout l'intérêt qu'elles portaient à cette source dont la nomenclature (NC) a le grand avantage d'être en bonne correspondance avec la nomenclature de production PRODCOM ou PRODFRA ; le détail de la NC est parfois très proche de celui utile à une étude de marché, même si une plus grande fragilité statistique est inévitable à ce niveau.

Il est possible d'exploiter ce fonds statistique notamment à partir d'une liste d'entreprises (assez nombreuses toutefois pour ne pas rencontrer de cas trop fréquents de secret statistique) afin d'évaluer la part de négoce qui leur revient collectivement pour des produits déterminés. Par rapprochement avec les déclarations fiscales, il est possible de préciser le partage de l'activité des entreprises entre négoce et production. Le même exercice serait possible naturellement à partir des enquêtes annuelles d'entreprises, mais la technique d'échantillonnage de ces enquêtes compromettrait gravement l'interprétation des résultats.

❖ Enquête annuelle d'entreprises dans les secteurs de commerce

Les statistiques produites à partir de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) dans les secteurs de commerce sont d'un intérêt limité pour le suivi statistique du marché d'un produit industriel, car la nomenclature actuelle de ventilation du chiffre d'affaires du commerce de gros, et des intermédiaires commerciaux a fortiori, est bien trop agrégée et d'ailleurs généralement sans rapport avec le niveau le plus agrégé des nomenclatures de produits employées du côté industriel. Ces ventilations se sont en effet forgées avec le temps, sans lien particulier avec ces nomenclatures, et avec le souci premier de faciliter les déclarations des entreprises concernées ; mais ceci pourrait évoluer, à commencer dans les secteurs qui abritent des importateurs de biens à fort impact sur l'offre industrielle.



Les résultats tirés de l'EAE commerce, d'autre part, sont des statistiques sur la structure et l'activité des entreprises par secteurs, autrement dit par groupes d'entreprises exerçant la même activité principale. Les mêmes résultats pourraient être calculés pour des populations d'entreprises importatrices, sous réserve à nouveau de vérifier le respect de la confidentialité des données par recoupement avec la dimension sectorielle. L'intérêt d'une telle statistique serait alors complémentaire de l'information produite par l'EAE sur les secteurs industriels et la réunion des résultats des deux enquêtes permettrait de cerner de manière plus complète l'ensemble de l'offre des produits industriels, sur le marché national et à l'exportation. Il n'est pas sûr cependant que l'on puisse toujours séparer les entreprises importatrices des autres entreprises à l'intérieur d'un secteur, de commerce ou d'autre activité, la distribution des entreprises selon la part des échanges extérieurs dans leurs achats et leurs ventes pouvant se présenter comme un continuum de situations difficilement sécable.

❖ Les enquêtes de branche industrielles

Les enquêtes de branche réalisées par le SESSI, le SCEES ou par des organismes professionnels agréés collectent donc généralement les livraisons en volume et les facturations en valeur des entreprises industrielles. Les reventes en l'état ne doivent pas être déclarées à ces enquêtes, mais l'on sait que dans certaines branches les produits vendus ne sont pas tous fabriqués par l'entreprise déclarante, et même la part des produits réellement fabriqués sur le sol national va décroissant avec le temps.

Une suggestion simple vient alors, pour éviter toute confusion et recueillir par la même enquête une information plus complète : ce serait d'ajouter aux questionnaires d'enquête de branche industrielle, dans leur version annuelle au moins, une colonne « reventes en l'état » ou « importations » dans la mesure où il est avéré que ces reventes en l'état portent essentiellement sur des biens importés. Pas plus que les facturations de produits fabriqués, cette nouvelle colonne ne donnerait la destination des ventes, marché intérieur ou étranger, mais peut-être aurait-on une meilleure garantie de la pureté des chiffres de production, et, de toute façon, une mesure plus immédiate de la part de la production dans l'ensemble de l'offre des entreprises industrielles. Il ne faudrait pas en revanche confondre les facturations des produits fabriqués et des produits importés, sous peine de ne plus pouvoir isoler la production.

Pour simple qu'elle soit, la suggestion a quand même un coût certain pour les entreprises comme pour le service enquêteur, celui d'une augmentation de 50% de la quantité d'information déclarée et collectée. Une telle augmentation ne se justifierait de toute façon que dans le cas de branches industrielles fortement pénétrées par l'importation. Cependant même dans ces derniers cas, il n'est pas sûr que l'effort soit suffisant s'il n'est pas accompagné d'un effort similaire du côté des importateurs qui relèvent des secteurs de commerce, soit par leur incorporation aux enquêtes de branche en cause, soit par introduction d'un détail plus compatible dans la ventilation du chiffre d'affaires de leur secteur en EAE commerce. La première solution semblerait plus simple à mettre en œuvre dès lors que l'on sait identifier les importateurs à prendre en compte. L'exemple du SIMMA (et de l'UNIFA) est très particulier de ce point de vue, et ne saurait servir sans précaution de modèle à d'autres branches industrielles.



4. Recommandations

En conclusion de l'examen de ces quelques branches industrielles, il apparaît que la connaissance des marchés est une préoccupation largement partagée par les professionnels de l'industrie. Les entreprises industrielles ont toujours dû, comme toute entreprise, trouver des débouchés pour vendre et prospérer. Ce qui est plus nouveau, c'est l'inversion des priorités entre le « produire » et le « vendre », l'étude de marché tendant à prendre le pas sur le développement technique.

Il apparaît aussi que, malgré une intégration européenne toujours plus poussée, le marché national reste un espace d'analyse pertinent. Cela peut s'expliquer, on l'a vu dans le cas des matériels de manutention, par la persistance de réglementations nationales particulières. D'autres raisons peuvent sans doute être données, parmi lesquelles, des comportements régionaux sur les plans culturels et / ou économiques, des indicateurs économiques qui ne sont disponibles qu'au niveau d'un pays etc.

Il est un fait que toutes les organisations rencontrées par la mission ont trouvé le moyen de répondre à l'attente de leurs entreprises, dans le cadre du système statistique public ou en complétant celui-ci d'un suivi professionnel dont la spécificité répond à des objectifs de précision, de flexibilité et de rapidité qui font nécessairement appel à une adhésion volontaire des entreprises participant à ces organisations.

La question était donc légitime de la part que devrait prendre la statistique publique dans la réponse à cet intérêt confirmé des entreprises industrielles pour l'approche commerciale de leur domaine de production.

En réponse, la mission formule quatre recommandations :

1. Malgré l'étroitesse de son échantillon, la mission a acquis la conviction que les solutions adoptées par les branches industrielles qu'elle a examinées révèlent une diversité qui tient à leurs caractéristiques propres et qui incite à recommander de ne pas préconiser de réponse uniforme à la question posée d'une statistique publique plus ouverte à la connaissance des marchés. Il n'y a donc pas lieu d'envisager un bouleversement du système statistique existant.
2. La mission admet par contre que la frontière entre industrie et commerce s'est largement estompée dans les branches industrielles les plus exposées à la concurrence internationale, et que, dans ces branches, le suivi statistique des livraisons et des facturations des seuls produits fabriqués en France est de moins en moins suffisant pour rendre compte de l'offre et pour suivre l'évolution du tissu économique qui approvisionne le marché : la fabrication sur le territoire n'est ainsi parfois plus le fait des seules entreprises industrielles et, surtout, les ventes en l'état se sont fortement développées, par importation le plus souvent. Pour améliorer le suivi statistique de ces branches particulières, un rapprochement des statistiques industrielles et commerciales s'impose donc.
3. Si le partage des rôles entre statistique publique et statistique professionnelle laisse davantage à la deuxième la prise en charge de la connaissance des marchés, et sans contestation de la part des organisations interviewées par la mission, il faut reconnaître des possibilités d'évolution de la statistique publique, pour autant que les organisations des branches considérées en expriment la demande. La mission a ainsi évoqué plusieurs évolutions possibles dans le cadre de ce rapport, dont deux principales qui sont rappelées maintenant et dont il faut bien souligner qu'elles ne pourraient s'envisager qu'au cas par cas. Elles ne seraient décidées qu'après des investigations complémentaires par les services statistiques concernés en liaison avec l'organisme professionnel demandeur afin d'évaluer la pertinence de la demande et d'analyser les incohérences éventuelles des statistiques disponibles. Une évaluation du rapport coûts - avantages pour les branches considérées, sera faite afin de tenir compte de l'accroissement de charge qu'elles impliquent pour les entreprises et pour les services statistiques en cause. Il s'agit, dans les enquêtes de branches industrielles d'une part,



de la prise en compte explicite des reventes en l'état à côté des livraisons et des facturations des produits fabriqués et, dans les statistiques structurelles des secteurs de commerce correspondants d'autre part, d'une ventilation des chiffres d'affaires plus compatible avec la nomenclature de production en usage du côté de l'industrie, au niveau agrégé au moins (CPA).

4. De même enfin que certaines des organisations professionnelles rencontrées pratiquent déjà des échanges d'information statistique sur les marchés à un niveau européen, la mission ne saurait trop conseiller de porter les mêmes recommandations au niveau de la statistique européenne, en les amplifiant même par un appel à mieux intégrer, de manière générale, la dimension de marché à la présentation des résultats statistiques et aux développements futurs.



ANNEXE 1

CNIS

Formation

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Paris le, 6 août 2003 - N°286/D130

Projet d'avis pour 2004 (extrait)

5 Le Conseil demande de réaliser une analyse de la capacité du système statistique existant à donner une information relative aux **ventes des entreprises sur le marché national**. Cette analyse tiendra compte de l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs). Ses conclusions mettront en lumière les possibilités d'évolution du système statistique vers une information plus complète, en matière d'offre sur les marchés en France.

Paris le, 6 août 2003 - N°287/D130

Projet d'avis pour le moyen terme 2004-2008 (extrait)

8. Le Conseil est convaincu de l'importance des effets de la mondialisation sur la structuration de l'offre de biens et de services en France. Il est par ailleurs conscient de la charge statistique pesant sur les entreprises par suite des règlements statistiques européens en matière de production industrielle, d'échanges commerciaux, de structure et d'activité des entreprises, et de conjoncture. Il fait sienne cependant la préoccupation des entreprises de voir complétée autant que possible l'information statistique généralement axée sur la fonction de production d'une information relative à la **fonction de vente**, tout au moins dans les secteurs les plus concernés.

25/05/2004

Projet d'avis 2005 adopté par la formation le 12 mai 2004

6. Le Conseil fait siennes les recommandations du **rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché français**, en ce qu'elles visent la production d'une information complémentaire répondant aux besoins des entreprises à partir de l'existant statistique, en particulier des enquêtes structurelles sur le commerce et des enquêtes de branches industrielles.

Il partage entièrement l'opinion selon laquelle cette production d'information complémentaire sur l'offre ne se justifie que pour des branches industrielles particulièrement exposées à la concurrence internationale. Autant que faire se peut, cela doit être réalisé sans alourdissement de la charge statistique.

Le Conseil demande à être informé des suites données aux recommandations de ce rapport par les organisations professionnelles intéressées ; il est très favorable à un portage de ces recommandations au niveau européen.

Il souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit apportée à la convergence des nomenclatures utilisées dans l'industrie et le commerce pour la ventilation des chiffres d'affaires.



INSPECTION GENERALE

Annexe 2

LETTRE DE MISSION

Dossier suivi par :
Patrice Roussel
Tél. : 01.41.17.56.11.
Fax : 01.41.17.68.65
<mailto:patrice.rousseau@insee.fr>

Philippe Domergue
Tél : 01 41 17 52 68
<mailto:philippe.domergue@insee.fr>

Paris, le 5 septembre 2003
N° 154/B010
Class : 1. 5. 85

Objet : La connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français.

Sous l'effet conjugué de la libéralisation des échanges commerciaux dans le monde, au sein de l'Union européenne en particulier, et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'organisation des entreprises a évolué de manière à tirer partie des nouvelles possibilités d'optimisation des coûts de production.

Cette évolution se traduit par le fait que les entreprises industrielles ne fabriquent plus par elles-mêmes en France la totalité des produits industriels qu'elles offrent sur le marché national, et que des entreprises commerciales prennent une part croissante à cette offre dans certaines branches.

La formation industrie du Conseil national de l'information statistique s'est déclarée convaincue de l'importance du phénomène et a conclu à l'opportunité d'en examiner les conséquences pour le système d'information statistique public pour autant qu'il recueille de manières disjointes les informations sur les activités de commerce et sur la production industrielle.

Cet examen fera l'objet d'une mission de l'inspection générale de l'Insee ayant pour objet de vérifier dans quelle mesure les sources administratives et statistiques existantes répondent aux besoins des utilisateurs et notamment permettent d'évaluer, branche par branche, l'offre de produits industriels sur le marché national.

A cet effet, la mission partira d'un échantillon de quelques branches industrielles parmi les plus concernées par l'évolution décrite précédemment pour analyser la nature et l'importance des obstacles à la connaissance statistique de l'offre des produits relatifs à ces branches sur le marché national. Les perspectives d'amélioration qui pourront être mises en évidence à partir de ces exemples permettront à la mission de formuler des propositions d'évolution du système statistique intéressant l'ensemble des branches industrielles.

La mission sera conduite par MM. Domergue et Roussel, inspecteurs généraux de l'Insee.

Ils associeront à leurs travaux les services statistiques compétents pour le commerce extérieur, les secteurs de l'industrie et du commerce, ainsi que des représentants des secteurs d'activité sélectionnés pour l'analyse.

La mission sera assistée d'un comité de pilotage, qui réunira des représentants :



- de fédérations industrielles et commerciales du MEDEF,
- du SESSI,
- de la DGDDI,
- de l'INSEE.

Ses conclusions feront l'objet d'un rapport à me remettre avant la fin du premier trimestre 2004.

Le Directeur général,

Signé : Jean-Michel Charpin



Relevés de conclusions des réunions du comité de pilotage

Première réunion du comité de pilotage jeudi 23 octobre 2003

Participants :

Industrie : B. Boulengier, M. Delaporte
 Commerce : A. de Morcourt
 DGDDI : M.H. Amiel, S. Mounier
 SESSI : E. Raulin, J. Feret
 INSEE : O. Bovar, M. Demotes-Mainard, V. Thollon-Pommerol
 Mission : P. Domergue, P. Roussel

Objet de la mission :

L'objet de la mission, tel que défini par le lettre du directeur général de l'INSEE, conduit nécessairement à un travail expérimental, autrement dit un travail dont la dimension et la durée permettront de tester sur quelques branches industrielles les possibilités et les limites du système statistique actuel à nourrir une statistique de marché intérieur.

Partant de l'équation simple du marché intérieur $P+M-X$, il est su d'avance que certaines importations évitent le marché intérieur par exportation directe. L'étude de ce phénomène serait du plus haut intérêt pour affiner l'interprétation du commerce extérieur, mais ce n'est pas l'objet premier de la mission. On se rappellera toutefois que, par ce biais, toute importation ne vient pas nécessairement alimenter le marché intérieur.

L'on sait aussi que les statistiques de production peuvent englober des flux d'importation indûment déclarés en production.

L'on sait enfin que pour des produits de consommation finale, les importateurs ne seront pas nécessairement des industriels ou des grossistes mais des centrales d'achat du commerce de détail.

Méthode de travail :

Les comité souhaite réaliser un petit nombre d'études de cas, choisis selon deux critères principaux :

- les branches retenues représenteront les différents types de marché : produits de grande consommation (finale), produits intermédiaires, équipements industriels ;
- pour chaque produit, le commerce extérieur sera d'une importance significative par rapport à la production nationale.

A partir de l'examen de ratios sectoriels du commerce de gros (part des achats directs à l'étranger dans l'ensemble des achats) et de l'industrie (imports CAF / production au prix de base), quatre branches (classe NAF) sont sélectionnées par le comité de pilotage :

Chocolat-confiserie	(commerce de gros 51.3N / industrie 15.8K)
Chaussures	(commerce de gros 51.4D / industrie 19.3Z)
Engrais	(commerce de gros 51.5L / industrie 24.1J)
Machine-outils	(commerce de gros 51.6A / industrie 29.4)

Avec l'aide du SESSI et du SCEES (pour les IAA) et avec l'aide de M. de Morcourt , la mission va contacter les organisations professionnelles (OP) des secteurs industriels et commerciaux inclus dans cette sélection. Il va de soi que la mission se recommandera de l'appui des représentants de l'industrie et du commerce participant au comité pour obtenir l'adhésion des OP sélectionnées.



Il sera demandé aux OP industrielles pour commencer de fournir une liste de produits de leur champ, référencés par codes PRODCOM ou PRODFRA, dont ils savent la production concurrencée par des importations. Pour les besoins de l'exercice, et pour tenir compte de la précision habituellement moins grande, en termes de produits, des statistiques de commerce, il conviendra que la liste de références industrielles englobe des grappes complètes de codes dont la racine, au moins, a de bonnes chances d'être identifiable dans les statistiques commerciales.

Chaque liste de références industrielles sera transmise à la division commerce de l'INSEE, à l'OP concernée du commerce de gros et au département statistique de la douane, pour s'assurer qu'une confrontation statistique puisse bien s'opérer sur cette base.

Quand les listes auront été arrêtées, la DGDDI extraira des fichiers des années 2001 et 2002, les montants des imports et des exports correspondant aux références sélectionnées et ventilés par APE des opérateurs en cause. On s'attend à ce que les activités trouvées relèvent principalement sinon uniquement des codes d'activité en rapport avec les produits considérés, mais ce n'est pas certain. Les cas aberrants seront éliminés.

Le résultat de l'extraction sera transmis aux OP compétentes de l'industrie et du commerce, à la division commerce de l'INSEE, au SESSI et au SCEES, pour examen des statistiques annuelles disponibles sur ces produits (Enquêtes structurelles, enquêtes de branches industrielles).

Alors commencera la phase de confrontation des flux enregistrés et de la cohérence des nomenclatures qui fait le cœur de l'expérimentation et l'objet de la mission.

Comme le laisse supposer cet exposé de la méthode, le travail sera fait en parallèle sur les quatre branches, pour autant que cela soit possible.

Les membres du comité de pilotage approuvent la méthode ainsi conçue et feront tous leurs efforts en vue du bon déroulement de la mission.

La comité se réunira à nouveau le jeudi 27 novembre à partir de 16 h, en espérant disposer à cette date d'assez d'éléments pour valider la démarche et progresser dans l'analyse.

Lors de cette deuxième réunion, le comité pourra être rejoint par un représentant du SCEES qui devrait participer au comité en raison du choix d'une branche d'expérimentation dans les IAA.



Deuxième réunion du comité de pilotage jeudi 27 novembre 2003

Participants :

Industrie : B. Boulengier, M. Delaporte

Commerce : A. de Morcourt

DGDDI : B. Laouisset, S. Mounier

SESSI : E. Raulin

INSEE : M. Demotes-Mainard, S. Lebon

Mission : P. Domergue, P. Roussel

Premiers résultats

Dans le mois qui a séparé cette réunion de la première du comité, trois branches ont été examinées, celles de la chaussure, des engrais et du chocolat.

Pour les branches des machines-outils (51.6A / 29.4), M. Y. Renard ayant informé la mission de ce que la FIM avait fait le travail, ou un travail équivalent, la mission est convenue de ne pas doubler la FIM sur ces branches et de la rencontrer d'abord pour connaître la nature des recherches effectuées et des conclusions tirées. Malheureusement le rendez-vous n'a pu être fixé plus tôt que le vendredi 16 janvier 2004.

L'examen des trois branches visitées est fait après rappel des trois questions à l'origine de la mission :

- Y a-t-il une demande particulière de suivi du marché adressée à la statistique publique ?
- Si oui, les informations disponibles sont-elles suffisantes ?
- Si elles ne le sont pas, que faire pour les compléter ?

La réponse est négative à la première question dans les trois cas considérés :

1. Chaussure

Contexte : une industrie en difficulté, déjà très largement délocalisée à l'étranger. Industriels et commerçants convergent vers un rôle de donneurs d'ordre à destination de pays à bas salaires. Mais le maintien d'une base française peut s'accompagner de flux de matières premières et de produits finis qui sont contrôlés sur le territoire national avant et après la fabrication.

Enquêtes statistiques : le Conseil National du Cuir est agréé pour les enquêtes de production industrielle sur cuir et chaussures. La fédération de la chaussure abrite un observatoire économique qui fait un suivi du marché de la chaussure par combinaison des enquêtes de production du CNC et d'enquêtes ad hoc auprès de détaillants et de consommateurs.

Difficultés rencontrées :

Les statistiques douanières seraient bonnes globalement mais plus fragiles au niveau des 80 postes de la NC. Par ailleurs les magasins de sport et les grandes surfaces échappent aux enquêtes auprès des détaillants, alors que ce sont les plus dynamiques du domaine, même s'ils vendent peu de fabrications françaises.

A noter que la fédération de commerce de gros qui couvre ces produits n'a pas de production statistique propre.

2. Engrais

Contexte : Peu d'entreprises sur ce marché, tant producteurs qu'importateurs. Pour le marché des exploitations agricoles, la filière comporte généralement deux niveaux de négoce, les importateurs fournissant généralement des négociants qui, eux, distribuent localement aux entreprises agricoles.

Enquêtes statistiques : L'UNIFA est l'organisme professionnel agréé pour les enquêtes de production dans ce domaine. Elle intègre à cette enquête (mensuelle) des informations sur les échanges extérieurs au niveau PRODCOM, qui double pratiquement les statistiques de commerce extérieur de la DGDDI, et ce au niveau du département. Cela n'empêche pas l'UNIFA d'être un consommateur assidu des statistiques de la DGDDI (qu'elle juge excellentes mais pas dans le détail de la NC) ainsi que des statistiques portuaires.

Difficultés rencontrées : aucune notable. Les statistiques sont aisément contrôlables par recoupements avec une enquête du SCEES notamment ; de plus les usines sont des installations classées.

L'enquête de l'UNIFA couvre une partie au moins des négociants importateurs.



3. Chocolat

Contexte :

Enquêtes statistiques : Alliance 7 est l'organisme professionnel agréé pour le domaine d'activité considéré (NAF 158K). L'enquête de production couvre également les imports et les exports, mais elle se limite aux seuls producteurs industriels.

Difficultés rencontrées : la correspondance des nomenclatures PRODCOM et NC est très bonne. Un exercice d'évaluation du marché intérieur au niveau de chaque rubrique PRODCOM a été effectué par le SCEES qui montre que cette évaluation peut se faire très précisément, et les industriels du secteur peuvent donc évaluer avec la même précision leurs parts de marché. La part des grandes surfaces se déduit par différence.

De ce qui précède le comité déduit donc que dans les trois cas, il n'y a pas de demande particulière adressée à la statistique publique pour les besoins d'une meilleure connaissance du marché. *Ceci n'exclut pas que, même dans ces cas-là, la statistique publique tire parti de l'ensemble des statistiques disponibles pour faire apparaître autant que possible la dimension de marché intérieur dans ses publications.*

4. Premières conclusions

Dans les trois cas la profession s'est organisée pour construire son propre instrument d'évaluation.

L'approche par la distribution de l'industrie de la chaussure peut s'expliquer facilement par la constatation que le jeu des délocalisations a conduit les industriels à des préoccupations maintenant beaucoup plus proches de celles des négociants.

L'industrie des engrais attache une grande importance à une statistique géographique fine qu'elle peut se permettre en raison du petit nombre des acteurs.

L'industrie du chocolat se satisfait des recoupements possibles à partir de son enquête de branche et des statistiques douanières.

Il apparaît ainsi que chaque industrie a su choisir une solution qui correspond à son cas particulier.

Cette observation fait penser que si le problème posé à la mission peut être illustré par certaines branches (qui restent à trouver), la solution n'est sans doute pas uniforme. En d'autres termes, il est probablement vain de chercher une réponse applicable « quelle que soit la branche d'activité ». Il faudrait plutôt faciliter l'émergence de solutions particulières en fonction du contexte des branches éprouvant des difficultés à évaluer leur marché.

La mission ne manquera pas de recommander la pratique de confrontation entre statistiques de commerce extérieur et statistiques de production quand elle est pertinente, mais il est vrai qu'en la matière, la part d'initiative de la branche et de ses organisations professionnelles est essentielle.

5. A la recherche d'autres branches

A la recherche de branches concernées par cette question et qui seraient en difficulté pour y répondre, le comité suggère de se rapprocher de la branche du papier-carton qui n'a pas un taux très élevé d'importation, mais dont la fédération membre de la CGI compte parmi les quelques-unes qui ont une production statistique propre.

Comme précédemment, la mission s'appuiera sur le SESSI pour étudier cette branche.

6. Pour une statistique publique par branche

Par ailleurs, la mission demande au département des activités tertiaires de l'Insee de faire l'analyse de ses propres statistiques sur les branches étudiées pour voir comment et en quoi elles pourraient être rapprochées des statistiques industrielles de production, de manière à faire apparaître, sinon une statistique de branche du moins un ensemble d'indicateurs se rapportant à la production et au marché d'une branche industrielle.

Il est convenu de tenir la prochaine réunion dans les mêmes lieux, à la date du jeudi 22 janvier, presque 8 jours après le rendez vous de la mission avec Y. Renard sur l'analyse des branches de la machine-outil par la FIM.



**Troisième réunion du comité de pilotage
Jeudi 22 janvier 2004**

Participants :

Industrie : M. Delaporte
Commerce : A. de Morcourt
DGDDI : B. Laouisset
SESSI : E. Raulin
INSEE : M. Demotes-Ménard, V. Thollon-Pommerol
Mission : P. Domergue, P. Roussel

Cette réunion a été consacrée à l'examen de la branche papetière et des industries mécaniques. Les travaux du département des activités tertiaires de l'Insee ont été discutés ensuite.

1 La branche de l'industrie papetière

Elle abrite une activité très internationale (80 % du marché français alimenté par des importations et 72 % de la production hexagonale exportée).

Les groupes papetiers européens (au sens large) exploitent la statistique nationale publique parce qu'elle les intéresse beaucoup. Les statistiques de production génèrent un indice d'activité par produit qui est l'indicateur d'activité de la branche (alors que la consommation nationale a perdu en importance à cause du taux d'internationalisation). Les statistiques douanières donnent une version des échanges extérieurs que les groupes papetiers utilisent pour faire des calculs de consommation apparente et qu'ils complètent de leur statistique propre, dans une nomenclature différente et avec une relation directe du pays origine au pays de destination finale.

Il existe bien des négociants de gros indépendants des groupes dans ce domaine, mais ils doivent être rares.

En conclusion, voilà une branche industrielle qui reconnaît la prime importance du marché, mais qui ne demande aucun changement à ce titre au système statistique public. Elle serait intéressée tout de même de mieux connaître les négociants qui interviennent dans son domaine

2 La fédération des industries mécaniques

Un entretien a eu lieu avec M. Renard seul, et non avec des syndicats de la mécanique.

M. Renard dit que, dans la mécanique, les importateurs d'aujourd'hui sont des constructeurs d'hier. Le changement (progressif ?) d'activité ne leur a pas fait perdre leur appartenance à la famille de l'industrie mécanique. Pour preuve, des OP comme celle des fabricants de chariots de manutention, de machines outils à métaux, ou du machinisme agricole comptent dans leurs rangs avec les importateurs des produits de leur branche ou sont en relation étroite avec eux, et d'ailleurs tous pratiquent les mêmes questionnaires de branche ! **il serait donc légitime d'interroger aussi les importateurs par les enquêtes de branche**, dans les branches citées par M. Renard au moins :

29.1D transmissions hydrauliques

29.1H roulements

29.2D matériel de manutention

29.2F UNICLIMA

29.4D matériel de soudage

29.4A machines outils à métaux

29.5C matériel pour la construction

29.5G machines pour le textile

29.3 machinisme agricole

Les OP des quatre dernières branches (en gras) ont fait une enquête expérimentale qui a interrogé non seulement les entreprises industrielles, mais aussi les négociants déclarant à l'EAE commerce une



activité de fabrication dans la branche considérée, et des loueurs de matériel (71.3A et C, ainsi que 45.5Z).

L'entretien avec M. Renard n'a pas permis de dire exactement quelle est la pratique actuelle de chacune des branches citées.

Mais quel était au juste le but de cette expérimentation ?

Les entretiens à venir devraient permettre de répondre à cette question.

D'autre part il est vrai que par le système statistique public, les ventes des fabricants de l'industrie mécanique sont connues au travers des enquêtes de branche, tandis que les achats des importateurs sont connus par les douanes, mais pas les ventes, sauf au travers de l'EAE commerce à un niveau très agrégé. **Or il faudrait collecter les ventes de tous les "offreurs" de la branche pour calculer le total P+M.**

[M. Renard considère que le détail des statistiques douanières permet de faire un contrôle des flux très utile pour repérer les pratiques illicites, mais les entreprises -de la mécanique - n'en ont pas l'usage, en tout cas elles ne peuvent leur servir à évaluer leur part de marché qui se base nécessairement sur des chiffres de vente et non sur les achats].

Il faudrait donc transformer les enquêtes de branche en enquêtes commerciales, avec, sans doute, le même détail de lignes de produit et les ouvrir à la fabrication et à la revente en l'état.

Il sera nécessaire d'aller plus loin avec l'un ou l'autre des syndicats évoqués pour vérifier très précisément leur pratique et leurs attentes.

Dans cette perspective, M. de Morcourt propose de mettre la mission en rapport avec les syndicats d'importateurs de "premier et de second rang" dans la distribution inter-entreprises pour le matériel TP (SEIMAT) et agricole SECIMA).

Mention est faite pour finir de la priorité donnée par M. Renard à la connaissance du P+M (ventilé en biens, commerce et services) contre le P+M-X. Le comité ne s'est pas expliqué la raison de cette préférence qui est assez peu compatible avec le mandat d'une mission "marché intérieur".

3 Que peut apporter l'EAE commerce à la connaissance des branches industrielles ?

Le département des activités tertiaires (DAT) de l'Insee a fait l'essai d'une exploitation des résultats de son EAE commerce pour en tirer une image aussi précise que possible des négociants de gros intervenant sur le marché d'une branche industrielle déterminée. L'exercice fait sur les engrais, le chocolat, les chaussures et le papier-carton montre en positif

que l'EAE commerce apporte une connaissance du volume d'affaires et de la dispersion / concentration des négociants intervenant sur une branche industrielle. la part des échanges extérieurs qui leur est imputable devrait pouvoir être calculée par exploitation de la base de données douanières.

en négatif

que la précision du résultat dépend d'abord de celle de la nomenclature de ventilation du chiffre d'affaires du commerce, ensuite de nomenclature d'activités

Il reste par ailleurs à explorer les possibilités d'identification des intermédiaires commerciaux, qui n'étaient pas inclus dans ce premier exercice

Le comité considère qu'il n'est pas utile de faire l'examen de nouvelles branches mais qu'il convient d'approfondir l'examen commencé avec M. Renard de quelques unes parmi les quatre de la FIM qui ont procédé à l'expérience relatée par lui.

Il est demandé par ailleurs au DAT de poursuivre l'exploration de l'EAE commerce par les intermédiaires commerciaux, et de faire une étude de leurs échanges extérieurs tels que recueillis la DGDDI.

La comité est convenu de se réunir une quatrième fois le lundi 1^{er} mars au SESSI



**Quatrième réunion du comité de pilotage
Vendredi 26 mars 2004**

Participants :

Industrie : M. Delaporte, M. Boulengier
Commerce : A. de Morcourt
DGDDI : B. Laouisset
INSEE : M. Demotes-Ménard, V. Thollon-Pommerol
Mission : P. Domergue, P. Roussel

SESSI : E. Raulin excusé

Cette réunion terminait l'examen des branches industrielles dont était convenu le comité, par celui de la branche des matériels de manutention. Elle a poursuivi d'autre part l'analyse des utilisations possibles des statistiques publiques dans l'optique du marché. Elle s'est conclue enfin par l'adoption d'un plan de fin de mission et de rédaction de rapport.

1. branche des matériels de manutention

Le SIMMA regroupe aujourd'hui les constructeurs et les importateurs des matériels de manutention. Il leur est de ce fait plus facile de connaître le marché national notamment par la détermination du « marché résiduel » à savoir la part des non adhérents. Les parts relatives de l'importation et de la construction sur le sol national ne sont pas mesurées.

Le marché intérieur national est du plus haut intérêt pour ce syndicat car si les matériels sont standards, la réglementation nationale de sécurité « utilisateur » sur le lieu d'utilisation des matériels est différenciée par pays contrairement à la réglementation « concepteur » qui est uniforme pour l'UE. Il faut par ailleurs connaître le parc des matériels pour avoir une vision anticipée de la demande et préparer leur remplacement. Cela dit, l'intérêt porté au marché est moins pour évaluer des parts de marché de chaque entreprise (dont la cotation n'est cependant pas indépendante de cela) que pour avoir une perception rapide et très précise des tendances affectant des types de matériels très précis (approche « technologique » des produits).

Les enquêtes du SIMMA collectent, selon les cas, les ventes à un niveau très détaillé de produit, parfois par département de clientèle, mais aussi des commandes et, dans le futur, peut-être, par secteurs de clientèle.

Le rythme mensuel s'explique par la saisonnalité des matériels, mais aussi par la nécessité d'être très réactif en marketing ou en plan de fabrication ou encore en ajustement d'organisation des réseaux et bien sûr par le fait que la valorisation des entreprises dépend de leurs parts de marché.

Aucun rapprochement entre enquêtes de production et enquêtes de marché n'est effectué, cependant la nomenclature PRODFRA fait référence. La production intéresse le syndicat, moins les entreprises. Le syndicat s'en sert pour les présentations extérieures, pour le calcul de P+M-X. Le syndicat utilise la source douanière pour ce type de calcul exclusivement.

La mission a pu connaître par la FICIME l'existence d'une pratique statistique similaire dans deux autres branches de la mécanique (matériel de construction et machinisme agricole) où, cette fois, importateurs et fabricants coopèrent à partir de syndicats distincts.

Les conclusions que tire la mission de ce témoignage :

Le SIMMA confirme l'importance d'une statistique de marché, au sens d'un suivi statistique des ventes de certains matériels à un niveau très fin, sur le marché national. Cette statistique répond aux besoins des entreprises. Elle est rapide, flexible, stratégique. C'est leur affaire et pas celle de la statistique publique. L'utilité de la statistique publique est complémentaire, et plus perceptible au niveau "macro économique" du syndicat qu'au niveau individuel de l'entreprise.

Il se confirme, à travers cet exemple, que le domaine de la mécanique abrite des activités particulièrement touchées par l'internationalisation, au sens d'une concurrence entre unités de fabrication implantées dans des pays très divers. Les importateurs de ces matériels sont parfois très proches des constructeurs. Dans le cas du SIMMA ils se confondent même, ce qui n'est pas forcément le cas partout.



2. statistiques publiques et analyse de marché

Le département des activités tertiaires (DAT) avait présenté, lors de la précédente réunion du comité, les résultats qu'il pouvait tirer de l'EAE commerce pour évaluer la part des négociants de gros sur le marché de produits industriels. L'exercice révélait deux difficultés principales, à savoir :

- ❖ L'inadéquation de la nomenclature d'activités qui ne permet pas toujours d'isoler assez finement les négociants intervenant sur ces produits, surtout dans le cas des intermédiaires de commerce.
- ❖ Le manque de correspondance entre la nomenclature de répartition de leur chiffre d'affaires et PRODFRA.

Il était convenu que le DAT compléterait son analyse par l'utilisation des échanges extérieurs des entreprises interrogées en EAE, tels qu'enregistrés par la DGDDI, pour accéder à une ventilation plus fine de leur activité (nomenclature douanière) et par-là contourner au moins le deuxième obstacle précédent.

La conclusion est relativement claire : Outre sa lourdeur, l'opération est bridée par l'échantillonnage qui est à la base de l'EAE, et qui ne permet pas d'extrapoler les résultats constatés sur cette base.

Remarque est faite par le comité qu'il serait alors plus judicieux de partir non pas de l'EAE, mais de l'exploitation des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) pour faire une statistique de l'importation par produit, pour autant que la nomenclature douanière soit adaptée au rapprochement recherché (ce qui devrait être le cas de par PRODCOM).

En résumé, trois conclusions sont tirées de cette recherche :

- ❖ Si l'EAE commerce ne peut apporter, sur les négociants de gros et les intermédiaires commerciaux, une information aussi détaillée (sur les ventes) que celle apportée par les enquêtes de branche industrielles, elle pourrait peut-être au moins définir des sous-secteurs qui correspondent aux seuls importateurs, et produire des statistiques de structure et d'activité au niveau de ces sous-secteurs. Cela suppose toutefois que l'on dispose de critères suffisamment discriminants pour séparer les importateurs des autres négociants et intermédiaires commerciaux.
- ❖ Reste que dans des cas favorables de correspondance plus heureuse entre nomenclatures d'activités, un rapprochement de la nomenclature de répartition du chiffre d'affaires de l'EAE commerce avec la CPA faciliterait déjà l'utilisation des résultats de cette enquête
- ❖ Une exploitation des échanges extérieurs à travers des BIC n'est pas impossible en théorie, mais sa mise en œuvre est nécessairement réservée aux services ayant accès aux deux types de fichiers, douaniers et fiscaux. D'autre part, l'on sait que c'est une opération complexe dont les coûts ne sont pas liés qu'au volume des données à rapprocher, mais aussi à la nature des fichiers.

3. rapport et fin de mission

Le comité est conscient de la nécessité d'achever ses travaux à temps pour que la mission fasse rapport devant la formation industrie du CNIS qui aura lieu le 12 mai prochain. Il faudrait pour cela pouvoir produire un pré-rapport au moins qui serait transmis au secrétariat du CNIS le 16 avril au plus tard. Dans cette hypothèse d'un pré-rapport, le rapport définitif serait produit autant que possible pour la date de la réunion de la formation industrie.

Le comité convient d'autre part qu'il peut conclure ses travaux sur la base des branches examinées et qu'il n'est pas opportun d'en attendre davantage pour ne pas compromettre en particulier le respect des délais précédents.

Le comité convient, enfin, d'être associé à la rédaction du rapport par la voie électronique et de ne demander à se réunir à nouveau que pour autant que cette rédaction révélerait un différent trop délicat à trancher autrement.



ANNEXE 4

Liste des organisations professionnelles consultées

Confédération française du commerce de gros interentreprises et du commerce international (CGI)	Arnaud de Morcourt	Directeur général
L'Alliance 7	Maurice Delaporte	Directeur des affaires économiques
Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC)	Bernard Boulengier	Secrétaire général
Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique (FICIME)	Laurence Fauque	Déléguée générale
Confédération française de l'Industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL)	Jean Paul Franiatte Nicolas Oudin	Délégué général Chef du service économique
Union des industries de la fertilisation (UNIFA)	G. Poidevin D. Huberty	Délégué général Chef du service statistique
Conseil national du cuir	Philippe Gilbert	Responsable de l'observatoire économique
Fédération française de la chaussure	Dorval Ligonnère	Responsable des études
Syndicat des industries de matériels de manutention (SIMMA)	Patrick Le Bourg	Secrétaire général
Fédération des industries mécaniques (FIM)	Yvonick Renard	Directeur du pôle économique



ANNEXE 5

Tableaux de sélection des branches examinées

D'après la comptabilité nationale

Poids des importations par rapport à la production, par secteurs d'activités

montants hors TVA			product au prix de base	imports totales CAF	product au prix total de base	imports totales CAF
	AGRICULTURE	GA01	58 005	6 480	64 485	90,0
	SYLVICULTURE	GA02	4 105	372	4 477	91,7
	PECHE	GA03	1 839	1 018	2 857	64,4
	VIANDES	GB01	28 835	3 195	32 030	90,0
	LAIT	GB02	16 489	2 029	18 518	89,0
	BOISSONS	GB03	23 640	1 713	25 353	93,2
TRAVAIL	DU GRAIN	GB04	11 655	1 227	12 882	90,5
AUTRES	IAA	GB05	38 041	10 109	48 150	79,0
	TABAC	GB06	991	1 654	2 645	37,5
	HABILLEMENT	GC11	12 248	9 054	21 302	57,5
	CHAUSSURES	GC12	3 924	4 151	8 075	48,6
	IMPRIMERIE	GC20	29 948	2 288	32 236	92,9
	PHARMACIE	GC31	26 276	8 634	34 910	75,3
SAVONS	PARFUMS	GC32	13 035	2 206	15 241	85,5
	MEUBLES	GC41	11 705	3 347	15 052	77,8
	BIJOUX	GC42	1 794	1 128	2 922	61,4
	JOUETS	GC43	4 500	3 298	7 798	57,7
APPAREIL	DOMESTIQUE	GC44	3 714	2 745	6 459	57,5
	ENREGISTREURS	GC45	2 325	4 728	7 053	33,0
	PHOTO	GC46	2 013	2 102	4 115	48,9
	AUTOMOBILE	GD01	65 147	22 774	87 921	74,1
EQUIPEMENT	AUTO	GD02	24 209	7 732	31 941	75,8
CONSTRUCTION	NAVALE	GE11	5 682	748	6 430	88,4
MATERIEL	FERROVIAIRE	GE12	1 861	263	2 124	87,6
	AERONAUTIQUE	GE13	32 206	11 075	43 281	74,4
CYCLES	MOTOCYCLES	GE14	1 359	1 418	2 777	48,9
ELEMENTS	METAL	GE21	6 204	726	6 930	89,5
	CHAUDRONNERIE	GE22	9 026	502	9 528	94,7
EQUIPEMENT	MECANIQUE	GE23	11 127	6 268	17 395	64,0
MACHINES	GENERALES	GE24	14 827	5 726	20 553	72,1
MACHINES	AGRICOLAS	GE25	4 797	2 383	7 180	66,8
MACHINES	OUTILS	GE26	2 177	2 880	5 057	43,0
MACHINES	SPECIFIQUES	GE27	10 761	5 813	16 574	64,9
ARMES	MUNITIONS	GE28	1 572	215	1 787	88,0
MACHINES	BUREAUX	GE31	8 686	14 762	23 448	37,0
	MOTEURS	GE32	4 884	2 329	7 213	67,7
APPAREILS	EMISSION	GE33	15 447	3 881	19 328	79,9
MATERIEL	MEDICAL	GE34	4 802	2 757	7 559	63,5
MATERIEL	DE MESURE	GE35	12 763	3 445	16 208	78,7
MINERAI	METALLIQUE	GF11	25	822	847	3,0
AUTRES	MINERAIS	GF12	4 387	594	4 981	88,1



	VERRE	GF13	6 470	1 949	8 419	76,8	23,2
MATERIAUX	CONSTRUCT	GF14	14 312	2 586	16 898	84,7	15,3
FILES ET	TISSES	GF21	8 319	2 768	11 087	75,0	25,0
	TEXTILES	GF22	5 566	2 581	8 147	68,3	31,7
ETOFFES	MAILLE	GF23	2 140	2 465	4 605	46,5	53,5
TRAVAIL	DU BOIS	GF31	10 539	2 369	12 908	81,6	18,4
PATE A	PAPIER	GF32	8 458	5 420	13 878	60,9	39,1
PAPIERS	CARTONS	GF33	10 185	2 212	12 397	82,2	17,8
CHIMIE	MINERALE	GF41	5 906	3 356	9 262	63,8	36,2
CHIMIE	ORGANIQUE	GF42	18 669	11 571	30 240	61,7	38,3
	PARACHIMIE	GF43	14 214	7 554	21 768	65,3	34,7
FIBRES	ARTIFICIELLES	GF44	512	1 074	1 586	32,3	67,7
	CAOUTCHOUC	GF45	8 422	2 511	10 933	77,0	23,0
MATIERES	PLASTIQUES	GF46	19 691	6 171	25 862	76,1	23,9
	SIDERURGIE	GF51	20 007	7 495	27 502	72,7	27,3
NON	FERREUX	GF52	8 531	6 174	14 705	58,0	42,0
	FONDERIE	GF53	5 136	0	5 136	100,0	0,0
INDUS	METAUX	GF54	22 465	0	22 465	100,0	0,0
PRODUITS	METALLIQUES	GF55	11 752	5 588	17 340	67,8	32,2
	RECUPERATION	GF56	0	0	0		
MATERIEL	ELECTRIQUE	GF61	20 666	8 031	28 697	72,0	28,0
COMPOSANTS	ELECTRONI	GF62	8 885	7 321	16 206	54,8	45,2
HOUILLE	LIGNITE	GG11	279	767	1 046	26,7	73,3
HYDROCARBURES	NATURE	GG12	187	12 539	12 726	1,5	98,5
	URANIUM	GG13	253	0	253	100,0	0,0
COKEFACTION	NUCLEAIR	GG14	5 466	999	6 465	84,5	15,5
RAFFINAGE	PETROLE	GG15	22 190	4 587	26 777	82,9	17,1
DISTRIBUTION	EAU	GG22	8 174	0	8 174	100,0	0,0
DISTRIBUTION	ELECTRI	GG2A	30 440	286	30 726	99,1	0,9
DISTRIBUTION	GAZ	GG2B	12 145	0	12 145	100,0	0,0
	BATIMENT	GH01	111 970	0	111 970	100,0	0,0
TRAVAUX	PUBLICS	GH02	30 420	0	30 420	100,0	0,0
	COMMERCE	GJ	185 014	2 642	187 656	98,6	1,4
TRANSP	FERROVIAIRE	GK01	8 527	105	8 632	98,8	1,2
ROUTE	VOYAGEU	GK02	11 894	0	11 894	100,0	0,0
ROUTE	MARCH	GK03	25 241	1 571	26 812	94,1	5,9
TRANSP	PAR EAU	GK04	3 684	-220	3 464	106,4	-6,4
TRANSP	AERIENS	GK05	12 551	2 480	15 031	83,5	16,5
TRANSP	SPATIAL	GK06	979	0	979	100,0	0,0
	MANUTENTION	GK07	23 219	1 044	24 263	95,7	4,3
AGENCE	VOYAGE	GK08	4 113	0	4 113	100,0	0,0
TRANSP DE	FRET	GK09	14 807	0	14 807	100,0	0,0
INTERMEDIATION	FINAN	GL01	74 327	1 388	75 715	98,2	1,8
	ASSURANCES	GL02	22 912	807	23 719	96,6	3,4
FINANC ET	ASSUR	GL03	15 890	0	15 890	100,0	0,0
PROMOTION	IMMOBILIER	GM01	18 093	0	18 093	100,0	0,0
LOCATION	IMMOBILIERE	GM02	157 540	0	157 540	100,0	0,0
POSTE	COURRIER	GN11	11 084	18	11 102	99,8	0,2
	TELECOMMUNICATIONS	GN12	32 057	866	32 923	97,4	2,6
	INFORMATIQUE	GN21	43 135	1 351	44 486	97,0	3,0
SERVICES	PROFESSIONN	GN22	42 120	2 226	44 346	95,0	5,0
ADMINIST	ENTREPRISES	GN23	20 746	0	20 746	100,0	0,0
	PUBLICITE	GN24	21 579	0	21 579	100,0	0,0
	ARCHITECTURE	GN25	29 781	4 408	34 189	87,1	12,9
SANS	OPERAT	GN31	18 572	0	18 572	100,0	0,0
FOURNITURE	DE PERSON	GN32	20 085	0	20 085	100,0	0,0
SECURITE	NETTOYAGE	GN33	51 592	5 795	57 387	89,9	10,1
	ASSAINISSEMENT	GN34	10 959	0	10 959	100,0	0,0
RECHERCHE	MARCHANDE	GN4A	21 383	1 045	22 428	95,3	4,7
RECHERCHE	NON MARCH	GN4B	7 281	0	7 281	100,0	0,0



HOTELS	RESTAURANTS	GP10	61 244	0	61 244	100,0	0,0
	AUDIOVISUEL	GP21	14 018	1 342	15 360	91,3	8,7
CULTURE	MARCHAND	GP2A	13 567	490	14 057	96,5	3,5
CULTURE	NON MARC	GP2B	10 532	0	10 532	100,0	0,0
SERVICES	PERSONNELS	GP31	10 647	0	10 647	100,0	0,0
SERVICES	DOMESTIQUES	GP32	8 529	0	8 529	100,0	0,0
EDUCATION	MARCHANDE	GQ1A	11 914	0	11 914	100,0	0,0
NON	MARCHA	GQ1B	61 316	0	61 316	100,0	0,0
SANTE	MARCHANDE	GQ2A	46 688	0	46 688	100,0	0,0
SANTE NON	MARCHANDE	GQ2B	42 399	0	42 399	100,0	0,0
	VETERINAIRES	GQ2C	993	0	993	100,0	0,0
SOCIALE	MARCHAND	GQ2D	19 927	0	19 927	100,0	0,0
SOCIALE	NON MARC	GQ2E	2 195	0	2 195	100,0	0,0
ADMINIST	PUBLIQUE	GR10	130 737	0	130 737	100,0	0,0
ACTIVITE	ASSOCIATIVE	GR20	7 472	0	7 472	100,0	0,0
CORRECTION	TERRITORI		0	16 514	16 514	0,0	100,0
	TOTAL		2 340 743	320 837	2 661 580	87,9	12,1

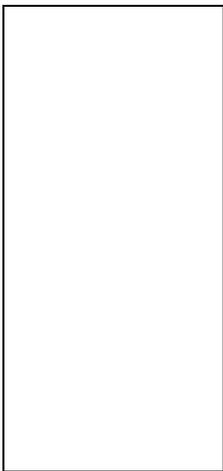


D'après l'enquête annuelle d'entreprises sur le commerce

Part des achats réalisé directement auprès de producteurs ou fabricants situés à l'étranger

"512A"&"Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail"	8,9
"512C"&"Commerce de gros de fleurs et plantes"	14,6
"512E"&"Commerce de gros d'animaux vivants"	1,7
"512G"&"Commerce de gros de cuirs et peaux"	12,9
"512J"&"Commerce de gros de tabac non manufacturé"	
"513A"&"Commerce de gros de fruits et légumes"	18,5
"513C"&"Commerce de gros de viandes de boucherie"	26
"513D"&"Commerce de gros de produits à base de viande"	12
"513E"&"Commerce de gros de volailles et gibiers"	7,2
"513G"&"Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles"	7,5
"513J"&"Commerce de gros de boissons"	7,7
"513L"&"Commerce de gros de tabac"	
"513N"&"Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie"	58,3
"513Q"&"Commerce de gros de café, thé, cacao et épices"	73
"513S"&"Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques"	26,4
"513T"&"Commerces de gros alimentaires spécialisés divers"	34,4
"513V"&"Commerce de gros de produits surgelés"	35
"513W"&"Commerce de gros alimentaire non spécialisé"	7,5
"514A"&"Commerce de gros de textiles"	40,7
"514C"&"Commerce de gros d'habillement"	49,3
"514D"&"Commerce de gros de la chaussure"	82,7
"514F"&"Comm gros d'appareils électroménagers et de radio télévision"	53,9
"514H"&"Commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage"	37,9
"514J"&"Comm gros de produits pour entretien et aménagement habitat"	22,7
"514L"&"Commerce de gros de parfumerie et produits de beauté"	13,4
"514N"&"Commerce de gros de produits pharmaceutiques"	11,8
"514Q"&"Commerce de gros de papeterie"	23,1
"514R"&"Commerce de gros de jouets"	53,2
"514S"&"Autres commerces de gros de biens de consommation"	42,8
"515A"&"Commerce de gros de combustibles"	7,7
"515C"&"Commerce de gros de minerais et métaux"	40,1
"515E"&"Commerce de gros de bois et de produits dérivés"	35,3
"515F"&"Comm gros de matériaux de construction et appareils sanitaires"	20,6
"515H"&"Commerce de gros de quincaillerie"	21,7
"515J"&"Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage"	17,1
"515L"&"Commerce de gros de produits chimiques"	58,9
"515N"&"Commerce de gros d'autres produits intermédiaires"	34,8
"515Q"&"Commerce de gros de déchets et débris"	12,4
"516A"&"Commerce de gros de machines-outils"	71,6
"516C"&"Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil"	46,6
"516E"&"Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement"	59,6
"516G"&"Commerce de gros de machines de bureau et de matériel informatique"	22,8
"516J"&"Commerce de gros de matériels électriques et électroniques"	34,3
"516K"&"Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers"	23,3
"516L"&"Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services"	28,5
"516N"&"Commerce de gros de matériel agricole"	26,6
"517Z"&"Autres commerces de gros"	42,3
Ensemble commerce de gros	25,9





Direction des Statistiques d'Entreprises
Département de l'Industrie et de l'Agriculture
Division Comptes et Etudes de l'Industrie

NOTE

ANNEXE 6

Dossier suivi par :
V. THOLLON-POMMEROL
Tél. : 01-41-17-51-12
Fax : 01-41-17-63-11
Messagerie : vincent.thollonpommerol@insee.fr

Paris, le 4 juin 2004
N° 6/E330

Objet : Rapprochement des données comptables et des données du commerce extérieur.

Le rapport de la mission sur "la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français" destiné à la formation "Industrie, IAA, énergie" du CNIS a mis en évidence l'utilité de mobiliser conjointement les informations sur la production nationale et les informations issues du commerce extérieur pour améliorer la connaissance de l'offre. Il a aussi montré la nécessité de prendre en compte les entreprises industrielles et, au moins pour partie, les entreprises commerciales.

Les deux sources statistiques utilisées sont d'une part les statistiques du commerce extérieur (importations et exportations) de la DGDDI et les données sur les comptes des entreprises qui proviennent soit de l'enquête annuelle d'entreprise soit des déclarations fiscales. Ces deux dernières sources (EAE et données fiscales) sont rapprochées et confrontées dans le système SUSE (Système Unifié de Statistique d'Entreprise).

Le rapprochement des données individuelles de commerce extérieur avec les données de comptabilité d'entreprises devrait améliorer la qualité de l'information produite par le système statistique public mais cette perspective ne pourra être envisagée à grande échelle que dans le cadre de la refonte du système actuel de statistiques structurelles.

Des améliorations sont possibles à plusieurs niveaux :

Le premier niveau assurerait la cohérence de l'activité principale de l'entreprise entre les statistiques de production et les statistiques de commerce extérieur. Les méthodes de travail actuelles assurent une très bonne concordance (via le répertoire SIRENE) de cette cohérence mais sans la garantir totalement. Les effets possibles peuvent être d'autant plus sensibles que l'on travaille à des niveaux fins de nomenclature.

Une seconde amélioration porterait sur l'évaluation de la production, en particulier sur d'éventuels doubles-comptes avec les importations. En effet, des travaux dans le cadre du SIE (Système Intermédiaire d'Entreprise), qui, en aval de SUSE est utilisé par la Comptabilité Nationale, ont mis en évidence, pour un nombre limité d'entreprises, des présomptions d'incohérences dans la déclaration comptable. On a pu constater que ces entreprises déclarent, pour un produit donné, à la fois le produire et l'importer, sans déclarer ni d'achats de marchandises ni de ventes de marchandises. Une conclusion immédiate d'un tel constat est prématurée : on peut exhiber facilement des produits différents, classés dans le même poste de la nomenclature, et dont l'un est l'output de l'autre. Il faut donc mener un examen au cas par cas. Ce travail serait facilité par la confrontation systématique des données des deux sources.



On peut aussi espérer une amélioration globale de la qualité à travers la confrontation des données. Si une entreprise déclare exporter un produit donné, il est nécessaire soit qu'elle le produise (et donc déclare l'activité correspondant au produit) soit qu'elle ait une activité commerciale qui inclut le produit. La confrontation peut donc amener à revoir soit le niveau du commerce extérieur soit, plus probablement, les activités de l'entreprise.

Cette confrontation pourrait générer enfin des informations supplémentaires qui ne répondent pas particulièrement à la question de l'analyse de l'offre sur le territoire national. Un partage des importations en fonction de leur origine (production ou importations) pourrait être fait à partir de l'analyse différenciée de la production exportée et des importations réexportées. Ces éléments d'information pourraient apporter un éclairage nouveau sur la stratégie des entreprises et la compétitivité de l'économie.

Cette analyse n'ira pas sans difficulté, dans le cas par exemple d'entreprises ayant à la fois une activité de production et une activité de revente en l'état. Il ne sera pas évident, si on prend le cas d'une entreprise de produit chimique ayant une activité secondaire de commercialisation de produits chimiques de ventiler les exportations et plus encore les importations entre les deux catégories d'activité. Pour les exportations, l'existence d'informations, dans l'enquête annuelle d'entreprise, sur la part des ventes d'une activité qui a été exportée devrait permettre de résoudre la quasi-totalité des problèmes. Il sera plus complexe d'affecter les importations.

Pour conclure, le travail de réconciliation entre les sources évoqué ci-dessus demandera un certain délai avant de pouvoir être mis en place. Il convient d'abord de vérifier que l'on peut obtenir des données suffisamment fiables. Cela nécessite des études préalables sur le nombre de cas de discordance, l'importance de ces écarts et la possibilité de trouver une procédure de réconciliation. Ce travail d'analyse fait, la mise en oeuvre dans les applications représente un lourd travail. Dans la perspective, approuvée par le CNIS, d'une refonte du système actuel d'obtention des statistiques structurelles, il semble naturel d'envisager ces travaux dans le cadre de cette refonte. On peut ajouter que dans le cas particulier des entreprises commerciales, cela demandera d'aller plus en détail dans l'information sur les ventes.

Le chef de la division

V. THOLLON-POMMEROL



Direction des Statistiques d'Entreprises

Département des Activités tertiaires

ANNEXE 7

Dossier suivi par :
Magali Demotes-Mainard
Tél. : 01 41 17 51 18
Fax : 01 41 17 64 51
Messagerie : magali.demotes-mainard@insee.fr

Paris, le 8 juin 2004
N° 050/E401

Objet : Les informations utiles au suivi du marché intérieur disponibles dans les enquêtes annuelles du commerce

Le détail des ventes par produits

Les enquêtes annuelles menées auprès des entreprises du commerce de gros fournissent une ventilation de leur chiffre d'affaires, et en particulier de leurs ventes de marchandises par produit. Le détail des produits que l'enquête annuelle permet ainsi de recueillir est conditionné par la liste utilisée dans les questionnaires et dans les traitements d'enquête : pour le commerce de gros, cette liste comprend 216 produits (*cf. détail dans le tableau suivant, relatif à l'enquête menée en 2004 sur l'exercice 2003*).

L'information sur la décomposition du chiffre d'affaires est principalement utilisée pour définir l'activité principale des entreprises. Or la nomenclature d'activités du commerce de gros (hors les intermédiaires qui sont isolés dans un groupe de la nomenclature) est construite sur la base des produits vendus : commerce de gros de fruits et légumes, commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage, par exemple. La liste des produits associés a donc été construite en fonction de la nomenclature d'activités : on a simplement décomposé un peu plus finement les 50 produits définissant les classes de la nomenclature officielle d'activités du commerce de gros.

Pour les intermédiaires du commerce, on demande leur chiffre d'affaires (en distinguant les ventes des commissions) selon 32 produits.

Comprenant 216 postes, la liste des produits repérables dans l'enquête annuelle du commerce de gros, est moins détaillée que la nomenclature de produits CPF : il existe environ 350 regroupements au niveau à 4 positions de la CPF. Compte tenu de son mode de construction, la liste des enquêtes du commerce n'est pas non plus strictement et facilement articulable avec la CPF, dans la mesure où les nomenclatures d'activités (NACE comme NAF) n'ont pas défini les activités de fabrication et les activités de commercialisation en gros de façon cohérente. Pour les besoins des comptes nationaux, une table de passage a été construite, mais seulement au niveau agrégé d'une quarantaine de postes.

Les importations

Le questionnaire de l'enquête annuelle interroge sur les échanges extérieurs des grossistes, importations et exportations. Cette question, qui est globale, ne permet pas d'obtenir une information sur le détail par produit des importations. En revanche, elle permet de calculer la part des importations dans les achats des entreprises.



**Liste des produits repérés par l'enquête annuelle dans le commerce de gros
(hors intermédiaires)
Enquête menée en 2004 sur l'exercice 2003**

Produits agricoles bruts

Céréales et aliments pour bétail

- 512AA1 Grains
- 512AB1 Plants et semences
- 512AC1 Oléagineux, protéagineux, soja, féveroles, tourteaux.....
- 512AD1 Aliments pour le bétail, pailles et fourrage
- 512AE1 Matières premières agricoles, textiles végétales ou animales, y c. plantes aromatiques ou industrielles
- 512AO1 Céréales et aliments pour bétail

Fleurs et plantes

- 512CO1 Fleurs coupées et plantes en pot

Animaux vivants

- 512EO1 Animaux sur pieds

Cuir et peaux

- 512GA1 Cuir et peaux bruts
- 512GB1 Cuir et peaux travaillés (n c. articles confectionnés)
- 512GO1 Cuir et peaux

Tabac non manufacturé

- 512JA1 Tabac brut

Produits alimentaires

Fruits et légumes

- 513AA1 Pommes de terre
- 513AB1 Fruits et légumes frais
- 513AO1 Fruits et légumes frais (y c. pommes de terre)

Viandes de boucherie

- 513CA1 Viandes
- 513CB1 Triperie
- 513CO1 Viandes et triperie

Produits à base de viande

- 513DO1 Charcuterie, salaisonnerie et autres produits à base de viande

Volaille et gibier

- 513EO1 Volailles, lapins et gibiers

Produits laitiers, œufs, huiles

- 513GA1 Huiles, corps gras alimentaires
- 513GB1 Crèmes glacées
- 513GC1 Beurre
- 513GD1 Fromages frais
- 513GE1 Autres fromages
- 513GF1 Yaourts et crèmes (n.c. crèmes glacées)
- 513GG1 Lait de consommation (liquide)
- 513GH1 Lait de conserve
- 513GJ1 Poudre de lait
- 513GK1 Oeufs
- 513GL1 Margarine
- 513GO1 Produits laitiers, oeufs, huiles



	<i>Boissons</i>
513JA1	Boissons alcoolisées (vins, apéritifs, alcools, liqueurs)
513JB1	Boissons non alcoolisées (sodas, eaux, jus de fruits)
513JC1	Boissons faiblement alcoolisées (bières, cidres....)
513JO1	Boissons
	<i>Tabac</i>
513LO1	Tabacs manufacturés
	<i>Sucre, chocolat et confiserie</i>
513NA1	Sucres
513NB1	Confiserie
513NC1	Chocolaterie
513ND1	Spécialité de crèmes glacées
513NO1	Sucre, chocolat et confiserie
	<i>Café, thé, cacao et épices</i>
513QO1	Café, thé, infusions, épices et cacao
	<i>Poissons, crustacés et mollusques</i>
513SO1	Poissons, crustacés et mollusques
	<i>Produits alimentaires divers</i>
513TA1	Fruits et légumes secs
513TB1	Conserves de fruits et légumes
513TC1	Produits de la boulangerie, de la biscuiterie, de la biscotterie et pâtisserie de conservation
513TD1	Produits diététiques et aliments de régime
513TE1	Aliments pour animaux de compagnie
513TF1	Plats cuisinés (conditionnés, frais, sous vide, conserves),
513TG1	Préparations alimentaires diverses (pâtes, soupes, entremets, riz, confitures ...)
513TO1	Produits alimentaires divers
	<i>Produits surgelés</i>
513VA1	Produits surgelés: fruits et légumes
513VB1	Produits surgelés : viandes, volailles, gibiers, lapins
513VC1	Produits surgelés: poissons, crustacés, mollusques
513VD1	Produits surgelés: plats cuisinés
513VE1	Produits surgelés : produits de boulangerie, pâtisserie, glaces
513VF1	Glaces et crèmes glacées
513VO1	Produits surgelés
	<i>Produits alimentaires non détaillés</i>
513WA1	Produits alimentaires frais (y.c. viandes, poissons, produits laitiers, fruits et légumes, etc.)
513WB1	Produits alimentaires non frais (hors boissons)
513WO1	Produits alimentaires non spécialisés

Biens de consommation non alimentaires

	<i>Textiles</i>
514AA1	Fils, filés, tissus et étoffes destinés à l'habillement
514AB1	Tissus d'ameublement et rideaux
514AC1	Couvertures, édredons, couettes et duvets
514AD1	Sacs et corderie
514AE1	Mercerie, laine à tricoter, fournitures pour tailleur et couturier
514AF1	Draps, linge de maison
514AG1	Bâches, stores, housses, parachutes, parasols ..
514AH1	Articles de sport en textile (voiles, tentes, sacs de couchage...)
514AO1	Textile



Habillement

- 514CA1 Vêtements pour homme (y c. vêtements de sport et de travail)
- 514CB1 Vêtements pour dame (y c. vêtements de sport et de travail)
- 514CC1 Vêtements pour enfant (de dessus)
- 514CD1 Chemiserie, lingerie et bonneterie (sauf articles pour enfant)
- 514CE1 Lingerie et bonneterie pour enfant, layette
- 514CF1 Pelleteries et fourrures
- 514CG1 Articles confectionnés en pelleterie et fourrures
- 514CH1 Chapellerie et autres accessoires du vêtement
- 514CJ1 Ganterie et parapluies
- 514CO1 Habillement

Chaussure

- 514DO1 Chaussures et articles chaussants

Appareils électroménagers, radios et télévision

- 514FA1 Appareils domestiques de cuisine électriques et mixtes, appareils électroménagers
- 514FB1 Ampoules, tubes et éclairage portatif
- 514FC1 Luminaires
- 514FD1 Autres matériels, fournitures électriques (sauf appareils ménagers)
Appareils électroniques domestiques (radios, tv, chaînes, scopes,...) y c. pièces détachées
- 514FE1
- 514FF1 Disques, bandes, disques compacts, vidéo-cassettes enregistrées ou non, DVD
- 514FG1 Appareils de chauffage électrique
- 514FH1 Matériels de téléphonie
- 514FO1 Appareils électroniques et de radio télévision

Vaisselle et verrerie de ménage

- 514HA1 Couverts et autres articles métalliques de table et de cuisine
- 514HB1 Vaisselle et verrerie de ménage
- 514HC1 Vases et objets décoratifs en céramique
- 514HO1 Vaisselle et verrerie de ménage

Produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat

- 514JA1 Revêtements muraux
- 514JB1 Produits d'entretien à usage dom ou indus et autres articles de droguerie
- 514JO1 Produits d'entretien (domestiques ou industriels) ,d'aménagement de l'habitat, revêtement mural

Parfumerie et produits de beauté

- 514LO1 Parfumerie, produits de beauté et d'hygiène

Produits pharmaceutiques

- 514NA1 Médicaments à usage humain
- 514NB1 Médicaments et autres produits vétérinaires
- 514NC1 Produits à usage médical, chirurgical ou dentaire
- 514ND1 Instruments et accessoires médicaux et chirurgicaux, fournitures dentaires
- 514NE1 Appareils médicaux et chirurgicaux (yc. instruments de diagnostic, d'analyse, mobilier chirurgical et appareils orthopédiques)
- 514NO1 Produits pharmaceutiques

Papeterie

- 514QO1 Papeterie scolaire et de bureau (y c. articles pour bureau, cartes postales)

Jouets

- 514RO1 Jeux et jouets (y c. cycles et tricycles pour enfants, jeux vidéo)



Autres biens de consommation

514SA1	Instruments de musique
514SB1	Matériel photographique et optique, pellicules et films
514SC1	Horlogerie, bijouterie (y c fantaisie), joaillerie, orfèvrerie
514SD1	Articles de sport, de chasse, de pêche (sauf en textile, vêtements, chaussures)
514SE1	Maroquinerie, articles de voyage
514SF1	Bazar, bimbeloterie, tableterie, articles pour fumeurs, souvenirs
514SG1	Objets de collection et objets d'art
514SH1	Cycles, pièces détachées et accessoires pour cycles
514SJ1	Autres biens de consommation
514SK1	Meubles, literie (y c. meubles jardin) à l'exclusion du mobilier bureau
514SL1	Appareils ménagers (chauffage, cuisine) non électriques
514SM1	Ouvrages en bois, liège, vannerie, sparterie...
514SN1	Revêtements de sol textiles (moquettes, aiguilletés)
514SO1	Biens de consommation non alimentaires
514SQ1	Tapis
514SR1	Revêts de sol en vinyle, plastiques, caoutchouc (sf carrelages, parquets)
514SS1	Articles de ménage (n.c. couverts et articles de table)
514ST1	Livres, journaux et revues

Produits intermédiaires non agricoles

Combustibles

515AA1	Combustibles solides (houille, coke, agglomérés)
515AB1	Chauffage à forfait d'immeubles avec fourniture de charbon
515AC1	Combustibles liquides et gazeux (fioul, butane, propane)
515AD1	Carburants et lubrifiants
515AE1	chauffage à forfait d'immeubles avec fourniture de fioul
515AO1	Combustibles, carburants, lubrifiants

Minerais et métaux

515CA1	Minerais de métaux ferreux
515CB1	Minerais de métaux non ferreux
515CC1	Métaux ferreux, produits sidérurgiques, tubes et raccords, en fers blancs ou en fers noirs
515CD1	Métaux précieux
515CE1	Métaux non ferreux autres que précieux et demi-produits
515CO1	Minerais et métaux

Bois et produits dérivés

515EA1	Bois bruts
515EB1	Demi-produits en bois, panneaux de bois et de contre-plaqués
515EC1	Menuiseries et fermetures de bâtiments en bois
515EO1	Bois et produits dérivés

Matériaux de construction et appareils sanitaires

515FA1	Appareils sanitaires et de traitement de l'eau
515FB1	Peintures, vernis, enduits à usage domestique ou industriel
515FC1	Verre à vitre et de miroiterie
515FD1	Matériaux de construction (ciment, plâtre, céramique de bâtiment)
515FE1	Menuiserie et fermetures de bâtiments autres qu'en bois
515FF1	Serres maraîchères
515FO1	Matériaux de construction et appareils sanitaires



Quincaillerie

- 515HA1 Tréfilés (pointes, fils, grillages)
- 515HB1 Boulonnerie et visserie
- 515HC1 Quincaillerie de bâtiment et d'ameublement
- 515HD1 Articles divers de quincaillerie
- 515HE1 Outillage à main, agricole, horticole ou électroportatif
- 515HF1 Matériel, outillage pour peintres et poseurs de revêtement de sol
- 515HO1 Quincaillerie, y compris outillage pour peintres et poseurs de revêtement de sol
Fournitures pour plomberie et chauffage
- 515JO1 Appareils de chauffage central, robinetterie, tuyauterie (n.c. appareils sanitaires)
Produits chimiques
- 515LA1 Engrais
- 515LB1 Produits phytosanitaires, pour la protection des végétaux
- 515LC1 Matières plastiques brutes et caoutchouc sous forme primaire
- 515LD1 Produits chimiques (sauf engrais et produits phytosanitaires)
- 515LE1 Gaz inertes à destination des hôpitaux et laboratoires
- 515LO1 Produits chimiques
Autres produits intermédiaires
- 515NA1 Papiers et cartons en l'état, produits d'emballage (y c. plastiques)
- 515NB1 Fibres artificielles et synthétiques
- 515NC1 Demi-produits textiles
- 515ND1 Verrerie d'emballage et de laboratoire
- 515NE1 Articles de ménage et d'hygiène en caoutchouc ou en plastique
- 515NF1 Colles et mastic
- 515NG1 Minéraux divers
- 515NH1 (Autres) Produits intermédiaires non agricoles
Déchets et débris
- 515QA1 Déchets et débris, matériaux de récupération, ferrailles et vieux métaux

Equipements industriels

Machines-outils

- 518AA1 Machines-outils à bois et accessoires de machines
- 518AB1 Machines-outils à métal et accessoires de machines
- 518AC1 Autres machines-outils et accessoires de machines
- 518AO1 Machines outils et accessoires de machines
Machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
- 518CO1 Matériels de travaux publics (y c. pièces détachées)
Machines pour l'industrie textile et l'habillement
- 518EO1 Machines pour l'industrie textile, à coudre, à tricoter, à travailler le cuir et accessoires de machine
Gros ordinateurs, équipements informatiques périphériques et progiciels
- 518GA1 Ordinateurs (y c. périphériques et progiciels)
- 518GO1 Matériels informatiques
Autres machines et équipement de bureau
- 518HA1 Machines de bureaux et pièces détachées
- 518HB1 Mobilier de bureau
- 518HO1 Machines et mobiliers de bureau
Composants et autres équipements électroniques
- 518JB1 Composants électroniques divers (puces, circuits intégrés)
- 518JC1 Matériel d'équipement électroniques
- 518JO1 Matériels et composants électroniques



Matériel électrique

518LA1	Fils et câbles électriques
518LB1	Fournitures électriques diverses (fils, prises)
518LC1	Matériel d'équipement électriques tels que moteurs, transformateurs, tableaux de commandes électriques
518LO1	Matériels et fournitures électriques tels que transformateurs <i>Fournitures et équipements industriels divers</i>
518MA1	Appareils aérauliques (ventilateur, climatiseur)
518MB1	Fournitures industrielles (n.c. ailleurs)
518MC1	Matériel de laboratoire et de mesure
518MD1	Matériel de lutte contre l'incendie
518ME1	Matériels de transport (trains, bateaux, avions, matériel militaire)
518MF1	Organes de transmission
518MG1	Organes d'étanchéité, de robinetterie non sanitaire et de matériel de graissage
518MH1	Articles techniques en caoutchouc et plastique
518MJ1	Appareils de levage et de manutention
518MK1	Equipements pour les industries agro-alimentaires
518MM1	Outillage, abrasifs et matériel de soudage
518MN1	Matériel de garage
518MO1	Fournitures et équipements industriels (divers) sai <i>Fournitures et équipements divers pour le commerce et les services</i>
518NA1	Fournitures pour la marine
518NB1	Mat et fournitures pour le commerce, les services et les collectivités
518NC1	Appareils distributeurs automatiques
518NO1	Fournitures diverses pour le commerce et les services <i>Matériel agricole</i>
518PA1	Tracteurs agricoles (neuf ou d'occasion, y c. pièces détachées)
518PB1	Motoculteurs (neuf ou d'occasion, y c. pièces détachées)
518PC1	Autre matériel agricole (neuf ou d'occasion, y c. pièces détachées)
518PO1	Matériel agricole

Produits non détaillés

519AA1	Produits alimentaires (sans autre indication)
519AB1	Biens de consommation non alimentaires (sans autre indication)
519AC1	Produits intermédiaires non agricoles
519AD1	Fournitures et équipements professionnels pour l'industrie et autres secteurs
519AP1	Autres ventes du commerce de gros spécialisées
519BO1	Vente de lots



ANNEXE 8

Sources : Enquêtes de branche : l'Alliance 7 ; Commerce extérieur : Douanes

VALEURS en Millions €

NAF	Code Prodcom	Libellé	Code NC	Unités enquêtées			Prodcom			Imports			Exports			P+M-X		
				2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Total NAF 158K							3 293,9	3 352,8	3 676,2	1 304,8	1 306,5	1 549,5	1 098,4	1 128,7	1 281,6	3 500,3	3 530,5	3 944,1
158K	15 84 11 00	Pâte de cacao	1803	5	5	6	s	s	s	115,1	111,6	189,4	35,1	1846,8	78,0	s	s	s
158K	15 84 12 00	Beurre, graisse et huile de cacao	1804	4	4	5	141,1	152,3	246,7	113,1	119,6	186,1	171,2	160,9	3,9	83,1	111,0	248,9
158K	15 84 13 00	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	1805	4	4	4	s	s	s	24,1	25,4	52,1	44,4	42,4	70,7	s	s	s
158K	15 84 14 00	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	180610	9	8	8	163,8	174,1	181,5	22,0	23,5	29,6	3,1	3,5	2,5	182,6	194,1	208,6
158K	15 84 21 33	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, avec > 31% beurre de cacao	18062010	9	5	6	89,7	15,6	18,6	62,5	64,2	81,8	27,5	38,2	56,3	124,7	41,7	44,1
158K	15 84 21 35	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, avec >= 25% < 31% beurre de cacao	18062030	3	2	6	s	s	78,8	21,8	24,6	28,4	14,8	23,0	27,3	s	s	80,0
158K	15 84 21 37	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, avec >= 18% < 25% beurre de cacao	18062050	4	3	6	57,1	65,7	100,5	17,7	19,5	24,4	7,1	3,5	4,1	67,7	81,7	120,8
158K	15 84 21 50 (abst enq Prodcom)	Prép de choc, en bloc ou emballage > 2kg (dites choc. milk crumb)	18062070							1,1	0,2	0,1	4,9	0,3	0,0	-3,8	-0,0	0,1
158K	15 84 21 70	Glaçage au cacao	18062080	2	1	2	s	s	s	21,4	20,0	27,6	1,7	1,5	2,7	s	s	s
158K	15 84 21 90	Autres préparations en blocs ou emballages > 2 kg (glaçage au cacao excl.)	18062095	1	0	0	s	0,0	0,0	13,2	11,5	12,2	6,7	6,8	3,4	s	4,7	8,8
158K	15 84 22 33	Tablettes, barres, bâtons de chocolat fourrés	180631	18	15	14	201,4	197,9	164,6	130,5	124,7	133,0	62,7	68,9	68,5	269,1	253,7	229,0
158K	15 84 22 35	Tablettes, barres, bâtons non fourrés, additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	18063210	18	19	19	227,0	254,9	252,5	54,9	56,4	59,6	12,6	18,1	19,8	269,3	293,2	292,3
158K	15 84 22 39	Autres tablettes, barres ou bâtons non fourrés	18063290	28	28	28	345,4	349,1	368,5	210,7	203,9	183,0	246,0	234,1	221,0	310,0	318,9	330,6
158K	15 84 22 43	Bonbons au chocolat, contenant de l'alcool	18069011	40	38	38	70,0	76,5	81,8	23,2	24,1	31,4	14,7	14,6	11,5	78,6	86,1	101,6



158K	15 84 22 45	Autres bonbons au chocolat	18069019	27	38	38	258,6	280,4	294,4	69,4	68,0	71,5	69,5	72,3	85,0	258,5	276,1	281,0
158K	15 84 22 53	Autres articles en chocolat, fourrés	18069031	29	29	29	224,9	170,0	180,8	76,4	79,5	87,5	16,3	13,7	17,1	284,9	235,9	251,3
158K	15 84 22 55	Autres articles en chocolat, non fourrés	18069039	40	36	35	108,8	138,0	142,9	33,0	34,8	36,7	38,2	41,5	61,1	103,6	131,3	118,5
158K	15 84 22 60	Sucreries et leurs succédanés, contenant du cacao	18069050	19	16	16	18,0	23,9	22,2	23,5	24,6	20,5	81,7	83,1	90,2	-40,1	-34,6	-47,5
158K	15 84 22 70	Pâtes à tartiner contenant du cacao	18069060	3	4	4	s	s	s	31,5	32,8	34,0	26,4	24,9	25,7	s	s	s
158K	15 84 22 80	Préparations pour boissons contenant du cacao	18069070	1	1	1	s	s	s	22,9	26,4	25,6	22,2	27,7	34,8	s	s	s
158K	15 84 22 90	Autres préparations contenant du cacao	18069090	4	5	7	2,0	1,8	1,8	29,2	28,3	35,2	19,4	20,4	19,4	11,8	9,8	17,6
158K	15 84 23 10	Gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	170410	4	4	4	283,5	303,6	312,5	26,8	25,3	20,4	27,3	40,0	42,9	282,9	288,9	290,1
158K	15 84 23 20	Extraits de réglisse contenant en poids > 10% de saccharose, sans addition d'autres matières	17049010	6	5	4	s	s	s	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	s	s	s
158K	15 84 23 30	Préparation dite 'chocolat blanc'	17049030	10	12	12	42,5	44,2	41,0	15,3	13,9	17,3	20,4	21,2	25,0	37,4	36,9	33,3
158K	15 84 23 53	Pâtes et masses (massepain incl.), en emballages, >= 1 kg	17049051	8	7	5	0,1	0,0	0,0	18,2	18,0	19,2	5,8	5,8	5,9	12,5	12,2	13,3
158K	15 84 23 55	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	17049055	8	7	7	12,8	9,9	14,4	1,1	1,2	1,9	1,1	0,2	0,6	12,8	10,9	15,7
158K	15 84 23 63	Dragées et sucreries similaires dragéifiées	17049061	20	19	18	59,1	65,6	64,2	15,9	18,0	21,7	3,9	5,1	5,9	71,1	78,4	79,9
158K	15 84 23 65	Gommes et autres confiseries à base de gélifiants (pâtes de fruits sous forme de sucrerie incl.)	17049065	23	22	22	153,7	181,0	196,0	27,5	27,9	30,2	18,7	15,4	18,3	162,5	193,5	207,9
158K	15 84 23 73	Bonbons de sucre cuit, même fourrés	17049071	29	27	26	180,3	183,9	175,1	28,4	31,3	27,6	17,4	20,2	20,0	191,4	195,1	182,7
158K	15 84 23 75	Caramels, autres	17049075	15	13	13	179,2	166,3	209,1	9,6	9,5	20,7	3,0	2,9	2,9	185,8	172,9	226,9
158K	15 84 23 83	Sucreries obtenues par compression	17049081	0	0	0	0,0	0,0	0,0	8,5	5,5	6,5	2,7	3,2	3,3	5,8	2,4	3,2
158K	15 84 23 90	Autres sucreries sans cacao	17049099	51	53	52	76,1	68,1	67,7	24,0	21,5	22,6	39,9	40,9	46,5	60,2	48,6	43,8
158K	15 84 24 00	Fruits, écorces et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés, cristallisés)	2006	20	18	18	51,5	48,5	51,3	11,9	10,6	11,4	32,0	27,8	27,5	31,4	31,4	35,2



QUANTITES en tonnes

Code Prodcod	Libellé	Code NC	Unités enquêtées			Prodcod			Imports			Exports			P+M-X		
			2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
						859 694	839 568	925 967	525 789	514 277	553 972	402 969	399 153	422 791	982 514	954 692	1 057 147
15 84 11 00	Pâte de cacao	1803	5	5	6	s	s	s	83 226	74 151	79 014	24 323	27 064	31 114	s	s	s
15 84 12 00	Beurre, graisse et huile de cacao	1804	4	4	5	55 094	56 142	77 092	47 717	51 148	63 628	62 174	61 597	62 140	40 637	45 692	78 580
15 84 13 00	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	1805	4	4	4	s	s	s	22 123	19 199	26 597	40 213	29 791	34 129	s	s	s
15 84 14 00	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	180610	9	8	8	51 114	53 173	55 516	11 869	13 196	15 989	1 328	1 411	1 030	61 655	64 957	70 474
15 84 21 33	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, avec > 31% beurre de cacao	18062010	9	5	6	38 157	7 318	8 276	31 460	33 098	38 334	11 250	16 069	22 358	58 367	24 347	24 252
15 84 21 35	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, avec >= 25% < 31% beurre de cacao	18062030	3	2	6	s	s	50 844	10 606	12 151	15 056	7 668	12 181	13 835	s	s	52 066
15 84 21 37	Préparations de chocolat, en blocs ou emballages > 2 kg, avec >= 18% < 25% beurre de cacao	18062050	4	3	6	36 417	46 939	59 121	10 628	10 912	12 653	4 257	2 204	1 998	42 788	55 647	69 776
15 84 21 50 (abst enq Prodcod)	Prép de choc, en bloc ou emballage>2kg (dites choc. <i>milk crumb</i>)	18062070							652	116	39	2 846	131	4	-2 194	-15	35
15 84 21 70	Glaçage au cacao	18062080	2	1	2	s	s	s	16 399	15 588	19 222	655	528	1 152	s	s	s
15 84 21 90	Autres préparations en blocs ou emballages > 2 kg (glaçage au cacao excl.)	18062095	1	0	0	s	0	0	7 336	6 155	6 711	2 489	1 766	1 124	s	4 389	5 587
15 84 22 33	Tablettes, barres, bâtons de chocolat fourrés	180631	18	15	14	54 898	53 324	49 968	42 448	39 890	42 131	20 241	21 781	23 090	77 105	71 434	69 009
15 84 22 35	Tablettes, barres, bâtons non fourrés, additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	18063210	18	19	19	26 146	28 441	28 050	15 734	15 586	16 221	3 514	4 422	4 916	38 365	39 606	39 355
15 84 22 39	Autres tablettes, barres ou bâtons non fourrés	18063290	28	28	28	72 753	71 412	73 583	73 524	67 955	61 239	78 374	72 481	68 627	67 903	66 886	66 195
15 84 22 43	Bonbons au chocolat, contenant de l'alcool	18069011	40	38	38	15 922	16 869	16 797	4 624	4 651	4 702	1 829	1 669	1 313	18 717	19 851	20 186
15 84 22 45	Autres bonbons au chocolat	18069019	27	38	38	32 327	34 248	34 102	12 430	12 740	12 690	14 389	14 457	14 467	30 367	32 531	32 325
15 84 22 53	Autres articles en chocolat, fourrés	18069031	29	29	29	47 167	45 149	46 993	9 423	9 922	10 833	2 081	2 285	2 399	54 509	52 787	55 426



15 84 22 55	Autres articles en chocolat, non fourrés	18069039	40	36	35	19 011	20 723	21 033	7 320	7 321	7 453	6 913	8 091	9 141	19 418	19 953	19 345
15 84 22 60	Sucreries et leurs succédanés, contenant du cacao	18069050	19	16	16	3 801	4 908	4 518	6 919	7 073	6 439	23 827	24 074	26 347	-13 108	-12 093	-15 391
15 84 22 70	Pâtes à tartiner contenant du cacao	18069060	3	4	4	s	s	s	18 589	21 839	19 269	11 634	11 283	11 293	s	s	s
15 84 22 80	Préparations pour boissons contenant du cacao	18069070	1	1	s	s	9 466	12 059	10 306	13 927	15 871	18 010	s	s	s		
15 84 22 90	Autres préparations contenant du cacao	18069090	4	5	7	1 337	1 136	1 091	15 069	12 549	12 896	8 616	8 010	7 888	7 790	5 675	6 099
15 84 23 10	Gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	170410	4	4	4	49 692	51 009	49 609	7 786	6 481	5 463	7 061	9 868	9 983	50 417	47 622	45 089
15 84 23 20	Extraits de réglisse contenant en poids > 10% de saccharose, sans addition d'autres matières	17049010	6	5	4	s	s	s	77	69	106	7	5	9	s	s	s
15 84 23 30	Préparation dite 'chocolat blanc'	17049030	10	12	12	6 379	6 398	5 863	5 770	5 216	6 077	6 347	6 880	7 519	5 802	4 734	4 421
15 84 23 53	Pâtes et masses (massepain incl.), en emballages, >= 1 kg	17049051	8	7	5	33	11	6	9 837	10 427	11 197	2 267	2 419	2 541	7 603	8 019	8 663
15 84 23 55	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	17049055	8	7	7	4 865	3 805	4 870	302	349	452	208	46	109	4 959	4 109	5 214
15 84 23 63	Dragées et sucreries similaires dragéifiées	17049061	20	19	18	15 473	15 781	15 409	4 683	5 428	6 485	927	1 196	1 409	19 229	20 012	20 485
15 84 23 65	Gommes et autres confiseries à base de gélifiants (pâtes de fruits sous forme de sucrerie incl.)	17049065	23	22	22	53 313	56 358	56 236	13 270	13 977	14 566	8 927	7 545	8 753	57 656	62 790	62 050
15 84 23 73	Bonbons de sucre cuit, même fourrés	17049071	29	27	26	35 218	35 449	32 876	8 255	9 602	9 583	6 809	7 436	7 011	36 664	37 615	35 448
15 84 23 75	Caramels, autres	17049075	15	13	13	31 841	29 210	35 756	4 110	4 074	6 436	1 010	900	859	34 941	32 385	41 333
15 84 23 83	Sucreries obtenues par compression	17049081	0	0	0	0	0	0	1 379	1 351	1 192	471	336	240	907	1 015	951
15 84 23 90	Autres sucreries sans cacao	17049099	51	53	52	10 273	9 031	8 567	8 364	6 435	7 536	16 822	16 892	19 644	1 816	-1 426	-3 541
15 84 24 00	Fruits, écorces et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés, cristallisés)	2006	20	18	18	13 628	13 028	13 776	4 397	3 569	3 459	9 565	8 462	8 339	8 461	8 135	8 896

